

Délibération n° 2020-43 du Comité syndical du vendredi 2 octobre 2020

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET 2020 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL LANGUEDOC-ROUSSILLON, MESURE 16.7 INGENIERIE TERRITORIAL - VOLET DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE

L'an deux mil vingt le vendredi 2 Octobre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 23 Septembre 2020.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Olivier BRUN, Claude CARCELLER est représenté par Martine BONNET, Bernard COSTE, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC est représenté par Daniel JAUDON, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Gérard BESSIERE, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Christian POUJOL (CMA 34).
Etaient également présents :	Françoise OLIVIER, José POZO,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 22 - Votants : 20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'ensemble des acteurs locaux de la Charte de développement 2014-2025 du Cœur d'Hérault qui identifie l'agriculture et l'alimentation comme l'une des 6 priorités du territoire,

Considérant l'organisation récente des Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (EGAAD) par le conseil de développement, celui-ci s'étant auto saisi de cette thématique il y a quelques mois afin d'organiser une réflexion de fond sur ce sujet de l'alimentation, une dynamique exclusivement portée par la société civile qui a eu son point d'orgue le 26 octobre 2019 au lycée agricole de Gignac avec la participation de plus de 120 personnes sur 1,5 jour de réflexion et d'échanges,

Considérant que la candidature du Pays Cœur d'Hérault à l'appel à projets national du Programme National pour l'alimentation (PNA) a été retenue permettant une aide de l'Etat de 50 000 euros,

Le Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis plusieurs années dans l'émergence et le renforcement d'une politique agricole locale. Notre charte de Pays, votée en 2014, a posé les bases de ce travail qui s'est largement consolidé depuis. Notre Conseil de Développement, via les Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation réunis en 2019, a également fortement contribué à une prise de conscience politique et citoyenne, afin que le Cœur d'Hérault puisse tendre vers une agriculture de qualité, de proximité et durable. Enfin, des travaux portant sur l'identification des friches agricoles et de leur potentiel de développement ont permis d'ouvrir des perspectives de remise en culture et ont de cette manière enrichi et objectivé la réflexion locale.

Pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires du territoire, le Pays Cœur d'Hérault fait le choix de s'engager dans la recherche de financements, afin de structurer une mission "Agriculture et Alimentation" au sein de notre institution. Dans ce cadre, il est proposé de présenter un dossier à l'appel à projet 2020 du Programme de Développement Rural Languedoc-Roussillon, mesure 16.7 ingénierie territorial - volet développement rural et agricole.

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 18 septembre 2020,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'Autoriser le dépôt de la candidature du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault à l'appel à projet 2020 du Programme de Développement Rural Languedoc-Roussillon, mesure 16.7 ingénierie territorial - volet développement rural et agricole selon le projet de programme d'actions proposé en annexe 1,
- ✓ De Proposer un plan de financement prévisionnel tel que présenté en annexe 2 à la présente pour un montant total de dépenses de 229 883,96 euros TTC avec des participations du FEADER à hauteur de 110 000 euros et du Département de l'Hérault à hauteur de 56 895 euros,
- ✓ D'Autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Saint André de Sangonis, le 2 Octobre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 2 Octobre 2020

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 2 Octobre 2020
Transmise le 2 octobre 2020



SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT

ECoParc La Garrigue Coeur d'Hérault
9, rue de la Lucques
34 725 Saint André de Sangonis

**Développement rural et agricole du
Pays Coeur d'Hérault**
*Vers un système alimentaire territorial durable
en Coeur d'Hérault*

PROGRAMME D'ACTIONS

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**

13 OCT. 2020

**D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.**

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**

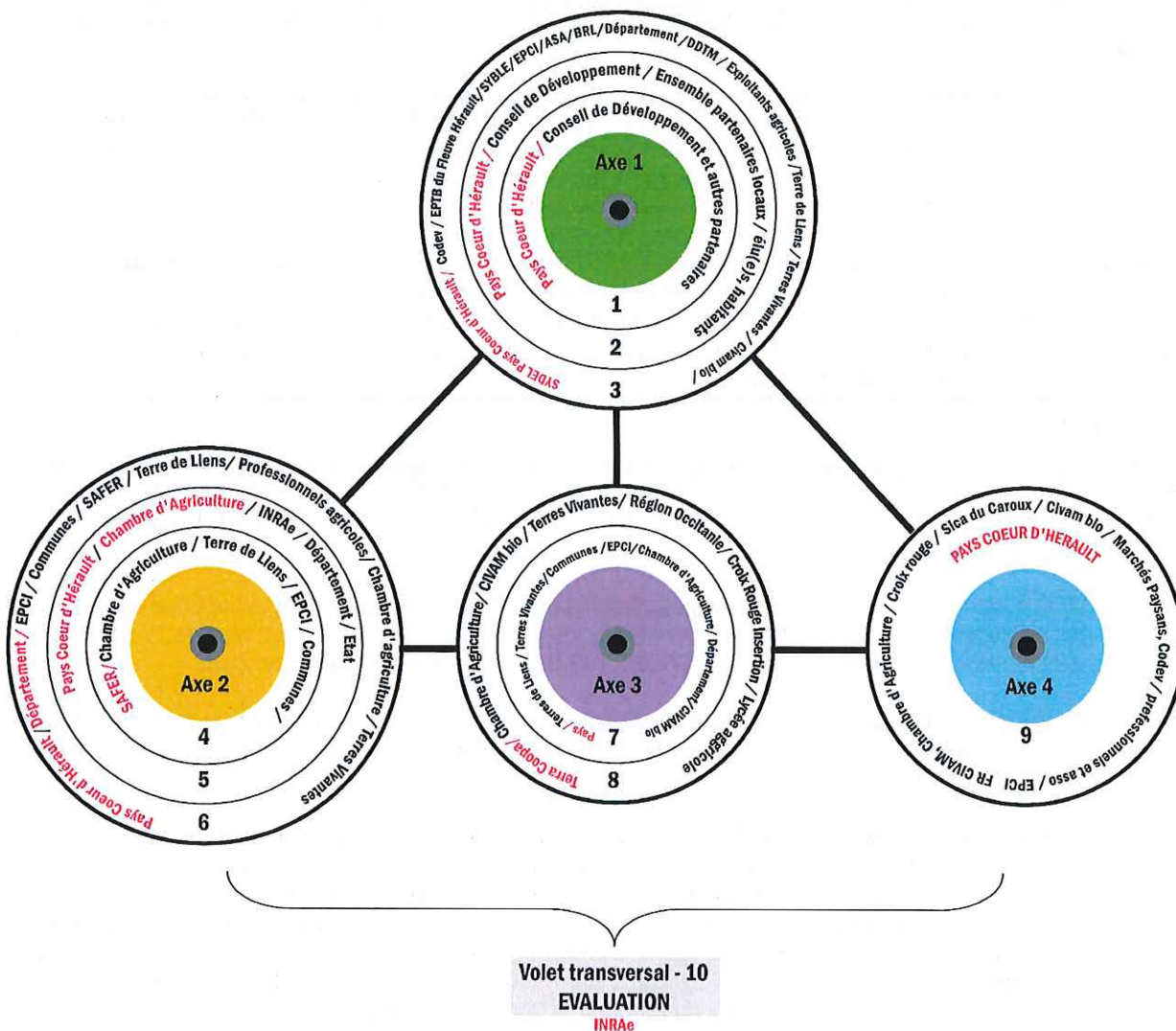
13 OCT. 2020

G.R.

Le programme d'action 2020-2021-2022

N° de l'action	Action	Qui	Quand
axe 1 Engager un PAT sur une démarche partagée entre élus, acteurs de l'agriculture et de l'alimentation et société civile			
Action 1.1	Poursuivre et élargir le dialogue territorial amorcé par les EGAAD (comités technique, pilotage et commission agriculture partenariale)	<i>Pays Cœur d'Hérault</i>	2020-2022
Action 1.2	Rédiger et adopter un PAT – Elaboration concertée d'une Charte alimentaire et agricole de territoire	<i>Pays Cœur d'Hérault</i>	2021
Action 1.3a	Animer un groupe de travail transversal « eau et ressource»	<i>Pays Cœur d'Hérault - EPTB</i>	2021
Action 1.3b	Animer un groupe de travail transversal « foncier»	<i>Pays Cœur d'Hérault - SAFER</i>	2020-2022
Axe 2 Mise en œuvre d'une animation pour la gestion du foncier et du bâti (pour soutenir les installations agricoles au service de la diversification agricole des productions)			
Action 2.4	Mettre en œuvre un observatoire du foncier agricole et une bourse foncière agricole	<i>Pays Cœur d'Hérault - SAFER</i>	2020-2022
Action 2.5	Sensibiliser les élus à la préservation du foncier, à la gestion du bâti alimentaire dans les documents d'urbanisme et de planification	<i>Pays Cœur d'Hérault -CA34- INRAe</i>	2020-2022
Action 2.6	Mettre en œuvre les outils fonciers existants et adaptés, en particuliers sur les friches agricoles déjà identifiées	<i>Pays Cœur d'Hérault - Département</i>	2020-2022
Axe 3 Soutenir l'installation et la production pour la diversification agricole durable			
Action 3.7	Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé à l'installation agricole, à la transmission et à la diversification des exploitations agricoles - "Agri Task Force "	<i>Pays Cœur d'Hérault-Terre de liens</i>	2021-2022
Action 3.8	Développement d'un espace test en Cœur d'Hérault	<i>Pays Cœur d'Hérault- TerraCoopa</i>	2021-2022
Axe 4 : Structurer et organiser des filières territorialisées			
Action 4.9	Soutien à la structuration des filières agricoles et alimentaires sur le territoire en partenariat avec les territoires voisins et développement d'infrastructures de transformation, de conditionnement et de distribution locales.	<i>Pays Cœur d'Hérault</i>	2021-2022
Volet « Evaluation et suivi méthodologique »			
Action 10	Animer un groupe spécifique et participatif de suivi-évaluation	<i>Pays/Supagro</i>	2020-2022

Schéma opérationnel présentant les interactions entre les actions opérationnelles du projet et les acteurs impliqués



LE PAYS COEUR D'HERAULT EST LE MAITRE D'OUVRAGE DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS PRESENTES DANS LE PROGRAMME

Pilote des actions
 Partenaires

axe 1 Engager un PAT sur une démarche partagée entre élus, acteurs de l'agriculture et de l'alimentation et société civile

Action 1-1

Poursuivre et élargir le dialogue territorial amorcé par les EGAAD (comités technique, de pilotage et commission partenariale)

Contexte

L'objectif des EGAAD a été de mettre en relation tous les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture locale (producteurs, consommateurs, distributeurs, citoyens et élus, organisations) pour construire un diagnostic partagé et hiérarchiser collectivement les actions à mettre en œuvre pour développer un Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) en Pays Cœur d'Hérault.

Le bilan des EGAAD est éloquent : 350 personnes mobilisées en moins d'un an, 70 interviews individuels réalisés, plus d'une quinzaine de réunions collectives organisées sur 11 mois, 13 documents de synthèse rédigés et à disposition des 130 participants aux Etats Généraux eux-mêmes, les 25 et 26 octobre 2019, comme matière à discussion pour les différents ateliers organisés ces jours-là. Une dynamique originale qu'il convient de poursuivre absolument

Descriptif

Il s'agit de continuer ce dialogue territorial ouvert, en donnant un cadre de fonctionnement qui structure l'engagement des acteurs, qui se formalisera par une Charte d'engagement pour l'ensemble des partenaires. Le cadre est constitué de :

- **Un groupe Projet « agricole et alimentation durable »** : Sous l'impulsion et la dynamique du chef de projet agricole, il regroupe le Pays, ainsi que les partenaires techniques directs de la démarche d'élaboration et d'animation du PAT : CODEV, INRAe, SUPagro, Département, ComCom
- **Un Comité Technique** – qui permet le travail technique sur les actions, l'échange et les propositions avec les partenaires associés : Chambre d'agriculture, SAFER, Terre de Lien (TDL), CIVAM, Terres Vivantes, ...
- **La Commission « agriculture, forêt et alimentation »** apporte le niveau de pilotage politique sous la responsabilité du ou de la Président(e) de commission voire du Pays Cœur d'Hérault. Elle est composée de délégués communautaires, de référents communaux (conseillers municipaux, maires), d'association (dont le codev), auxquels sont ajoutés les partenaires financeurs, comme la Région Occitanie, l'Europe, l'Etat, .. (groupe projet et partenaires associés, suivant le thème de la commission) et de professionnels agricoles partenariale. Pour ne pas multiplier les instances de pilotage, la Commission « agricole » du Pays est le Comité de pilotage du Projet.

D'autre part, les autres instances du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault pourront aborder régulièrement les avancées du projet :

- Un Conseil des Maires concernant l'agriculture et l'alimentation permettra de mobiliser et d'informer en profondeur les 77 communes du Pays Cœur d'Hérault
- Bureaux et comités syndicaux sont les instances de validation du Pays.

Pilote de l'action	SYDEL PAYS COEUR D'HERAULT
Partenaires de l'action	Ensemble des partenaires du projet.
Participants	Ensemble des partenaires du projet.

Echelle d'intervention de l'action	Pays Coeur d'Hérault
Calendrier	
<p>La mise en place des comités et commissions se fait au démarrage de l'action Groupe projet : 1 fois par mois (autant que de besoin)</p> <p>Comité technique 1 fois par trimestre</p> <p>Comité de pilotage / commission agricole : 1 fois par semestre</p> <p>Conseil des maires : 1 fois par an</p>	
Coût prévisionnel	
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un poste de chargé-e de mission dédié : 57424,86 euros • Gestion technique transversale du PAT au sein du Pays : intégration du Poste "PAT" dans le Pôle "aménagement" : 8663,33 euros • Coûts indirect de la mission (15%) : 9913 euros • Coût jour moyen d'une réunion par partenaire : 300 € 	
Suivi et Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de commissions • Nombre de Comités techniques • Nombre de Conseils des Maires • Pourcentage de présence des élus • Pourcentage de présence des partenaires • Actions réalisées 	

axe 1 Engager un PAT sur une démarche partagée entre élus, acteurs de l'agriculture et de l'alimentation et société civile

Action 1-2

Rédiger et adopter un PAT – Elaboration concertée d'une Charte alimentaire et agricole de territoire

Contexte

Même si la concertation et la participation citoyenne étaient déjà intégrées aux actions du projet alimentaire du Pays, le Conseil de développement (CoDev) s'est auto saisi de cette thématique il y a quelques mois et a organisé des Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (EGAAD) en Cœur d'Hérault, une dynamique exclusivement portée par la société civile qui a eu son point d'orgue les 25 et 26 octobre 2019 avec la participation de plus de 130 personnes sur 1,5 jour de réflexion et d'échanges.

L'objectif général des EGAAD était de mettre en relation tous les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture locale (producteurs, consommateurs, distributeurs, citoyens et élus) afin de construire une vision partagée du territoire intégrant les activités et les espaces agricoles producteurs d'alimentation locale ([cf les EGAAD enjeux méthodo étapes](#)). L'identification des contraintes, des ressources et des principaux enjeux a permis de hiérarchiser collectivement les actions à mettre en œuvre pour tendre vers le développement d'un SATD (Système Alimentaire Territorial Durable) en Pays Cœur d'Hérault. Ce projet est innovant puisque porté essentiellement par la société civile et parce qu'il s'appuie sur un partenariat entre un groupe de recherche, l'UMR Innovation et développement dans l'agriculture et l'alimentation de l'INRA de Montpellier, et le Pays Cœur d'Hérault. Même si la dynamique est encore en cours, le bilan des EGAAD est éloquent : 350 personnes mobilisées en moins d'un an, 70 interviews individuelles réalisées par 2 groupes d'étudiants (1 de SUPAGRO, 1 de Paul Valéry), plus d'une quinzaine de réunions collectives organisées sur 11 mois, 13 documents de synthèse rédigés et à disposition des 130 participants aux EGAAD les 25 et 26 octobre comme matière à discussion pour les différents ateliers organisés ces jours-là... Il convient maintenant de formaliser le projet politique agricole sous forme d'un PAT et de renforcer la dimension citoyenne et l'articulation avec les élus et les professionnels au sein d'une même instance permettant une expérimentation innovante sur la gouvernance alimentaire.

Descriptif

Engager le PAT sur une démarche originale de co-portage par les élus et par la société civile dans la suite logique des EGAAD :

- Poursuivre le dialogue territorial amorcé par les EGAAD en reprenant la méthode de concertation déjà utilisée
- Préparer, éditer et diffuser les actes des EGAAD
- Organisation d'un événement festif autour de la présentation des actes
- Rédiger et faire adopter une Charte alimentaire et agricole de territoire tel qu'amorcé lors des EGAAD

Structurer le PAT et l'inscrire dans le projet politique du territoire sur le long terme :

- Actualiser le schéma stratégique du PAT existant à la lumière des EGAAD
- Actualisation de la stratégie actuelle du PAT grâce à l'intégration des conclusions des EGAAD et proposer une nouvelle feuille de route
- Actualisation de la Charte du Pays au moment de son évaluation à mi-parcours avec les nouvelles équipes municipales issues des élections – organisation d'un séminaire des élus

Pilote de l'action	SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
Partenaires actifs de l'action	Conseil de développement (CODEV)
Autres Participants	Ensemble des partenaires, élu-e-s, acteurs et habitants
Calendrier	
Structuration du PAT : 1 ^{er} semestre 2021 Adoption d'une charte alimentaire et agricole : 2 ^{ème} semestre 2021	
Coût estimatif : cf Fiche 1.1	
<ul style="list-style-type: none"> Budget mutualisé avec la fiche précédente 	
Suivi et Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de comités de pilotage Nb de partenaires mobilisés 1 PAT reconnu 1 Charte adoptée 	

Axe 1 : Engager un PAT sur une démarche partagée entre élus, acteurs de l'agriculture et de l'alimentation et société civile

Action 1-3a
« Eau Ressource »

Animer un groupe de travail transversal « eau et ressource »

Contexte

La question de la ressource en eau est une problématique en cours d'étude dans le cadre de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale. Associés aux services "EAU" des collectivités locales, il s'agit notamment d'établir le lien entre projection de croissance démographique et capacité en eau, à horizon 2040. Toutefois, cette approche n'est pas globale et la dimension activité agricole et viticole doit être davantage approfondie. En effet, le Pays a voté son Plan Climat Air Energie Territorial en Janvier 2020, et place ainsi la réflexion concernant l'eau dans un contexte de changement climatique.

Descriptif

Objectif : impulser une dynamique partagée sur le sujet de l'eau et de la ressource, en lien direct avec les pratiques agricoles, dans un contexte de changement climatique. Intégration des réflexions dans la Charte agricole et alimentaire (voir fiche précédente).

Cette réflexion essentielle sur une thématique incontournable pourra déboucher sur la création d'une instance de gestion de l'eau à l'échelle du Pays qui permette de capitaliser et partager les connaissances sur la ressource eau et définir des actions pour améliorer la gestion de la ressource et sa répartition entre les divers usages (viticulture et autres productions agricoles et tourisme et eau potable)

Il s'agirait :

- Contacter et réunir les différents acteurs concernés par la question de l'eau (Collectivités territoriales (EPCI, département, Syndicats, ASA, agriculteurs, élus des commissions Environnement, associatifs, citoyens, ...) : recueillir leurs avis et leurs expertises sur des indicateurs de suivi et de résultats.
- Porter un travail de médiation et de coordination entre les différents acteurs, afin d'établir une stratégie "eau" durable, partagée et transversale et de faciliter les initiatives qui vont dans ce sens. L'espace du PAEN sera un premier espace opérationnel pour cette réflexion.
- Accueillir et animer régulièrement des groupes de travail transversaux réunissant un maximum d'acteurs concernés
- Produire des notes à l'échelle du Pays sur ce thème

Pilote de l'action

SYDEL Pays Coeur d'Hérault

Partenaires actifs de l'action

EPTB Fleuve Hérault, SYBLE

Autres Participants

Collectivités locales, BRL, ASA, EPCI, Département, CODEV, professionnels, associatifs...

Echelle d'intervention de l'action

PAEN de la Rouvière puis Pays Coeur d'Hérault

Calendrier

Réunions régulières (3 par an)
Établir une stratégie transversale, partagée et adaptée : fin 2021

Coût estimatif

Pilote : inclus dans le budget de la fiche 1.1
Coûts jour moyen d'une réunion par partenaire : 300 €

Suivi et Evaluation

- Relevés de présence,
- Nombre de partenaires
- Nombre d'actions proposées
- Nombre de réunions

Axe 1 : Engager un PAT sur une démarche partagée entre élus, acteurs de l'agriculture et de l'alimentation et société civile

Action 1-3a

Animer un groupe de travail transversal « eau et ressource »

« Eau Ressource »

Contexte

La question de la ressource en eau est une problématique en cours d'étude dans le cadre de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale. Associés aux services "EAU" des collectivités locales, il s'agit notamment d'établir le lien entre projection de croissance démographique et capacité en eau, à horizon 2040. Toutefois, cette approche n'est pas globale et la dimension activité agricole et viticole doit être davantage approfondie. En effet, le Pays a voté son Plan Climat Air Energie Territorial en Janvier 2020, et place ainsi la réflexion concernant l'eau dans un contexte de changement climatique.

Descriptif

Objectif : impulser une dynamique partagée sur le sujet de l'eau et de la ressource, en lien direct avec les pratiques agricoles, dans un contexte de changement climatique. Intégration des réflexions dans la Charte agricole et alimentaire (voir fiche précédente).

Cette réflexion essentielle sur une thématique incontournable pourra déboucher sur la création d'une instance de gestion de l'eau à l'échelle du Pays qui permette de capitaliser et partager les connaissances sur la ressource eau et définir des actions pour améliorer la gestion de la ressource et sa répartition entre les divers usages (viticulture et autres productions agricoles et tourisme et eau potable)

Il s'agirait :

- Contacter et réunir les différents acteurs concernés par la question de l'eau (Collectivités territoriales (EPCI, département, Syndicats, ASA, agriculteurs, élus des commissions Environnement, associatifs, citoyens, ...) : recueillir leurs avis et leurs expertises sur des indicateurs de suivi et de résultats.
- Porter un travail de médiation et de coordination entre les différents acteurs, afin d'établir une stratégie "eau" durable, partagée et transversale et de faciliter les initiatives qui vont dans ce sens. L'espace du PAEN sera un premier espace opérationnel pour cette réflexion.
- Accueillir et animer régulièrement des groupes de travail transversaux réunissant un maximum d'acteurs concernés
- Produire des notes à l'échelle du Pays sur ce thème

Pilote de l'action

SYDEL Pays Coeur d'Hérault

Partenaires actifs de l'action

EPTB Fleuve Hérault, SYBLE

Autres Participants

Collectivités locales, BRL, ASA, EPCI, Département, CODEV, professionnels, associatifs...

Echelle d'intervention de l'action

PAEN de la Rouvière puis Pays Coeur d'Hérault

Calendrier

Réunions régulières (3 par an)

Établir une stratégie transversale, partagée et adaptée : fin 2021

Coût estimatif

Pilote : inclus dans le budget de la fiche 1.1

Coûts jour moyen d'une réunion par partenaire : 300 €

Suivi et Evaluation

- Relevés de présence,
- Nombre de partenaires
- Nombre d'actions proposées
- Nombre de réunions

Pilote de l'action	SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
Partenaires actifs de l'action	Conseil de développement (CODEV)
Autres Participants	Ensemble des partenaires, élu-e-s, acteurs et habitants
Calendrier	
Structuration du PAT : 1 ^{er} semestre 2021 Adoption d'une charte alimentaire et agricole : 2 ^{ème} semestre 2021	
Coût estimatif : cf Fiche 1.1	
<ul style="list-style-type: none"> Budget mutualisé avec la fiche précédente 	
Suivi et Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de comités de pilotage Nb de partenaires mobilisés 1 PAT reconnu 1 Charte adoptée 	

Axe 1 : Engager un PAT sur une démarche partagée entre élus, acteurs de l' agriculture et de l' alimentation et société civile

Action 1-3b « Foncier »

Animer un groupe de travail transversal « foncier»

Contexte

À l'échelle du Pays Coeur d'Hérault, les différents acteurs liés à l'agriculture ne sont pas assez souvent mobilisés ensemble, notamment sur les questions foncières. Mettre en place un des groupes de travail sur ce thème transversal permettrait de les mobiliser pour travailler ensemble la problématique primordiale qu'est celle du foncier agricole et de son usage. En effet, il recoupe plusieurs enjeux, de la disponibilité des parcelles pour le développement du secteur agricole, aux enjeux environnementaux (biodiversité, incendie, inondation et ressource en eau) en passant par la question des friches agricoles (3 265 hectares) ou des pressions foncières et de la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation (1 232 ha de terres agricoles consommés par l'urbanisation ces 19 dernières années). Le foncier agricole est une clé pour développer l'agriculture sur le territoire, et peut avoir un impact global et systémique sur l'ensemble du territoire, dans les secteurs économiques, environnementaux, et sociaux. Ainsi, de nombreux enjeux et intérêts sont à entendre et à concilier, et au regard de cette importance, le SYDEL du Pays souhaite mener une animation foncière qui soit transversale et qui, à terme, puisse permettre de construire une stratégie foncière adaptée, décloisonnée et partagée.

Descriptif

Objectif : impulser une dynamique partagée, connaître et faire connaître les différentes tendances, enjeux dynamiques foncières, et les impliquer dans la concertation.

- Contacter et réunir les différents acteurs concernés par la question foncière (agriculteurs, techniciens, aménageurs, élus, associatifs, citoyens, institutionnels ...) : recueillir leurs avis et leurs expertises sur des indicateurs qualitatifs notamment, les sensibiliser aux enjeux fonciers propres au territoire et cibler de nouveaux enjeux.
- Porter un travail de médiation et de coordination entre les différents acteurs, afin d'établir une stratégie foncière durable, partagée et transversale et de faciliter les initiatives qui vont dans ce sens.
- Accueillir et animer régulièrement des groupes de travail transversaux réunissant un maximum d'acteurs concernés
- Trouver des porteurs de projets locaux (collectivités locales, candidats à l'installation, projets environnementaux...)
- Impulser une véritable animation foncière de terrain (cf Axe 2)

Pilotes de l'action

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires actifs de l'action

SAFER

Autres Participants

Département de l'Hérault, DDTM34, EPCI, Exploitants agricoles, Terres de Liens, Terres Vivantes, CIVAM Bio 34, ADEAR, INRAe, SCoT voisins, Associations environnementalistes, CoDev, COMCOM, Communes, ...

Echelle d'intervention de l'action

PAYS COEUR D'HERAULT

Calendrier
Réunions régulières (3 par an) Établir une stratégie foncière transversale, partagée et adaptée : fin 2021
Coût estimatif
Co-Pilote : 10 jours par an : 5 000 € (500 € par jour) Coûts jour moyen d'une réunion par partenaire : 300 €
Suivi et Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Relevés de présence, nombre de partenaires Nombre de réunions • Nombre d'îlots fonciers remis en culture

Axe 2 : Mise en œuvre d'une animation pour la gestion du foncier et du bâti (pour soutenir les installations agricoles au service de la diversification agricole des productions)

Action 2-4

Mettre en œuvre un observatoire du foncier agricole et une bourse foncière agricole

Contexte

Le Pays Coeur d'Hérault disposait d'un observatoire territorial entre 2003 et 2015, et d'une culture de l'observation territoriale, via le SIG. Aujourd'hui le Pays est engagé dans le SCoT. L'élaboration de ce document permet de nourrir le territoire en données récentes. Toutefois, il s'agit maintenant d'effectuer une veille sur ces données, à base d'indicateurs. Le foncier étant un enjeu de développement, la mobilisation d'un observatoire est pertinente et d'actualité.

En effet, malgré la réalisation d'un diagnostic agricole, le Pays Coeur d'Hérault dispose de trop peu de données foncières. Ce manque d'informations peut être crucial sur ce territoire à l'heure où les enjeux agricoles sont si forts et où le foncier est une clé pour le développement d'une politique agricole et alimentaire. L'activité agricole, bien qu'activité économique majeure du territoire, suit les mêmes tendances qu'à l'échelle nationale. La déprise agricole est notable : Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 32.7% entre 2000 et 2010 (cf Diagnostic stratégique agricole pp7 "quelques chiffres" : période 2000-2010), notamment à cause de départ à la retraite d'agriculteurs non remplacés ou des primes d'arrachage. Ainsi, sur la seule période 2008-2013, le nombre d'emplois agricoles est passé de 1659 à 1319. Entre 2000 et 2010 (Cf diag strat agri pp7 "quelques chiffres" : période 2000-2010) la SAU a diminué de 18.3% sur le territoire. Cela s'explique en partie par le fait qu'au cours des 19 dernières années, 1 232 ha de terres agricoles ont été consommées, soit environ 65 ha/an. 17% de ces terres agricoles consommées portaient un enjeu fort à très fort (irrigable, potentiel agronomique du sol élevé), soit 211 ha, dont 80 ha pour les seules communes de Clermont l'Hérault et de Saint-André de Sangonis.

Certains secteurs, notamment la plaine viticole, sont ainsi en proie à une forte tension foncière et à des phénomènes de spéculation. Ainsi, nombre de candidats potentiels à l'installation ne trouvent pas le foncier agricole nécessaire à leur projet. D'autant plus que le foncier agricole disponible n'est pas forcément adapté aux projets des candidats, notamment à cause de la problématique du bâtiment agricole, souvent manquant, inadapté ou impossible à construire.

En revanche, un diagnostic des friches agricoles a révélé la présence de 3 265 hectares sur le territoire. Une identification des parcelles et une pré-analyse de leurs potentiels de remise en culture ont été réalisés. Ainsi, il existe 1 184 parcelles à fort potentiels de remise en culture (irrigable et avec un potentiel agronomique du sol élevé) et environ 1400 parcelles en friches appartenant à du public, et donc potentiellement mobilisable. Ce sont autant d'opportunités de développement pour l'agriculture.

Descriptif

Objectifs : La mise en place d'un observatoire du foncier agricole et d'une bourse foncière agricole, doit permettre de fluidifier le marché du foncier agricole, d'éviter les spéculations et de mieux maîtriser et anticiper les phénomènes fonciers grâce à l'analyse de plusieurs indicateurs.

. Missions de l'observatoire du foncier agricole :

- Identifier les exploitants agricoles cessant leur activité ou partant à la retraite
- Identifier le foncier agricole disponible et approfondir le diagnostic des friches agricoles afin d'élaborer un plan stratégique pour une remise en culture rapide des friches aux meilleurs potentiels
- Identifier les tendances foncières selon les secteurs, notamment les secteurs de tensions et d'enjeux (agricoles, économiques, urbanistiques, environnementaux)
- Informer les partenaires sur les tendances foncières
- Améliorer la connaissance des disponibilités, des besoins et des possibilités sur la question du bâti agricole

. Mission de la bourse foncière agricole :

- Informer et sensibiliser un maximum d'acteurs, d'élus, de porteurs de projets et de citoyens, par le biais de notes d'informations et par la réalisation de réunions ouvertes à tous
 - Sur la question des friches agricoles, leurs potentiels et leur disponibilité*
 - Sur la disponibilité foncière agricole actuelle et à venir et sur la question de la réserve foncière*
 - Sur les tendances foncières agricoles, et les différents enjeux*
- Favoriser les échanges et les transactions foncières
 - Jouer le rôle d'interface entre les différents acteurs et partenaires pour favoriser la mise à disposition du foncier agricole disponible et des friches*
 - Identifier et informer les potentiels porteurs de projets*
 - Contacteur les exploitants agricoles cessant leur activité ou partant à la retraite*

Pilotes de l'action	Pays Cœur d'Hérault-SAFER
Partenaires actifs de l'action	Chambre d'Agriculture, Département
Autres Participants	Terre de Liens, EPCI, Communes
Echelle d'intervention de l'action	en particulier sur les friches agricoles identifiées, sur le périmètre du PAEN, et sur les communes d'Octon, d'Aspiran et d'Aniane

Calendrier
Mise en place de l'Observatoire et de la bourse : court terme : Février 2021 Observations à mettre à jour 2 fois par an Fonctionnement sur le long terme
Coût estimatif
Co-Pilote : 20 jours par an (500 € par jour) soit 10 000 € Coûts jour moyen d'une réunion par partenaire : 300 €
Suivi et Evaluation
<p>Premières évaluations sept 2021 (après 6 mois de fonctionnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre d'indicateurs travaillés par l'observatoire</i> • <i>Nombre de notes d'informations distribuées par la bourse foncière</i> • <i>Nombre de réunions d'informations et d'échange, animées par la bourse foncière, ainsi que le nombre et le type de participants</i> <p>Évaluation à plus long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Evolution des prix du marché foncier agricole</i> • <i>Nombre d'installations agricoles et surfaces sur lesquelles la bourse foncière est intervenue</i>

Axe 2 : Mise en œuvre d'une animation pour la gestion du foncier et du bâti (pour soutenir les installations agricoles au service de la diversification agricole des productions)

Action 2-5

Sensibiliser les élus à la préservation du foncier, à la gestion du bâti alimentaire dans les documents d'urbanisme et de planification

Contexte

Le territoire du SCoT comptabilise 63 000 ha de foncier agricole (toutes vocation confondues). Il s'agit de :

- 8 900 ha sont de très forte valeur économique (Les périmètres agricoles irrigués et zones irrigables, agriculture nourricière/ production de haute qualité /diversification, Cultures fourragères et espaces mécanisables du Lodévois -Larzac)

- 9 900 ha : vignoble patrimonial / AOP: Terrasses du Larzac, AOP Montpeyroux, Saint Saturnin, Cabrières, et terroir viticole des grands sites naturels

- 12 300 ha de forte valeur économique (Autres terres à fort potentiel agronomique/ potentiel de diversification, Cultures maraichères / horticulture/ arboriculture, Prairies permanentes (CCLL)

D'autres espaces agricoles sont porteurs d'aménités environnementales et sociales. Ils représentent 32 000 ha (Espace agricole situé en zone d'aléa incendies ou inondation, ou situé dans secteurs à fort enjeux de biodiversité (Zones humides, Natura 2000...), soit une participation à la trame verte et bleue et à ses fonctionnalités, autres espaces agricoles de valeur modéré.

Le Pays Coeur d'Hérault élabore son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : Coeur d'Hérault 2040 a été débattu en Juin 2019. Depuis, le Pays réalise le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO / document opposable), ainsi que le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). L'arrêt du SCoT est prévu pour Juin 2021 et l'approbation pour Décembre 2021. Cette élaboration est le moment propice pour planifier le devenir du foncier et du bâti agricole dans le Coeur d'Hérault.

La réalisation du DOO permettra de prescrire une réglementation permettant de protéger le foncier agricole. Il permet également de proposer des outils de protection de l'espace agricole.

Par ailleurs, en début de mandature il s'agit d'un moment opportun pour sensibiliser les élus aux enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme.

Descriptif

Face à ce constat, il est primordial de sensibiliser élus, techniciens et partenaires aux enjeux de l'espace agricole, comme espace d'activité à préserver. Le bâti agricole et la question de sa transmission sont également des points sur lesquels il est nécessaire d'apporter un regard localement, afin de mieux guider la rédaction des documents d'urbanisme, dans le respect de la Loi. Ainsi, cette fiche action propose de sensibiliser les élus aux enjeux agricoles, qu'ils soient bâti ou relevant du foncier, afin de construire de véritable projet agricole dans leur document d'urbanisme, traduit de manière claire et précise dans le règlement des PLU(I) ou le DOO du SCoT en cours d'élaboration.

Pour cela, des séminaires de sensibilisation pourront être organisé sur thème le lien entre agriculture et développement urbain, avec le prisme opérationnel et technique du document d'urbanisme. A ce titre, débutant une nouvelle mandature communale, il s'agit d'un moment idéal pour travailler ces sujets.

Une production de documents illustrés sera réalisée pour guider la réalisation des documents d'urbanisme.

Pilote de l'action

SYDEL PAYS COEUR D'HERAULT- Chambre d'Agriculture

Partenaires actifs de l'action

INRAe,

Autres Participants

Département, Etat

Echelle d'intervention de l'action	PAYS COEUR D'HERAULT
Calendrier	
Séminaire de sensibilisation (X3): Premier semestre 2021 Parution des documents printemps 2021	
Coût estimatif	
Coûts jour moyen d'une réunion par partenaire : 300 €	
Suivi et Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réunions, • nombre de participants, • nombre de communes représentées • consommation d'espace agricole annuel, • Nombre de PLU en compatibilité (espace agricole protégé en ha) • Réalisation de diagnostics agricoles communaux 	

Axe 2 : Mise en œuvre d'une animation pour la gestion du foncier et du bâti (pour soutenir les installations agricoles au service de la diversification agricole des productions)

Action 2-6

Mettre en œuvre les outils fonciers existants et adaptés, en particuliers sur les friches agricoles déjà identifiées

Contexte

La maîtrise du foncier agricole est une clé de réussite par le biais de différents outils, notamment au regard des enjeux agricoles du territoire et de la volonté de construire une politique agricole et alimentaire territoriale durable.

Les récents chiffres révélés par le diagnostic agricole montrent un phénomène de déprise agricole sur le territoire, dont le foncier est une problématique majeure dans ce phénomène. En effet, 1 232 ha de terres agricoles ont été consommés ces 19 dernières années, et 3 265 ha de friches agricoles (8.5% de la SAU) ont été recensés sur le territoire, résultat de spéculations et d'abandon de la vigne notamment (avec des conséquences sur la qualité des paysages). De plus, nombre de candidats à l'installation agricole ne trouvent pas de foncier agricole disponible pour leur projet.

Pour palier à ces phénomènes de consommation et d'abandon des espaces agricoles, et dans un souci d'encadrer, de protéger et de valoriser ces espaces, de nombreux outils juridiques et fonciers sont mobilisables, à adapter selon les situations. Ces outils permettraient de soutenir le développement de l'agriculture du territoire, au profit d'une diversification des productions et d'une alimentation en circuits courts et de proximité.

Aujourd'hui, peu d'outils de protection ou de valorisation ont été mis en place sur le territoire. Cependant, le département de l'Hérault a récemment créé le **PAEN de la Rouvière** sur 5 communes du Pays Coeur d'Hérault, et dans lequel le SYDEL veut augmenter sa participation dans l'animation et la gestion. Par ailleurs, le Pays Coeur d'Hérault réalise le SCoT, qui en phase d'élaboration du DOO (Document d'Orientations et D'Objectifs) est le moment opportun pour inscrire des outils de protections, en terme de préconisation.

Descriptif

Objectifs : Il s'agit de mobiliser et mettre en œuvre des outils fonciers visant à augmenter et à optimiser la disponibilité foncière, afin de faciliter les installations agricoles, de mieux maîtriser le foncier agricole, d'optimiser les conditions de travail des exploitants tout en impliquant les propriétés publiques des collectivités territoriales. En concertation directe avec les élus locaux, les collectivités locales et les partenaires, il s'agit de mettre en œuvre l'outil le mieux adapté aux parcelles identifiées et aux problématiques du terrain. Le SYDEL aura pour tâche d'impulser et de coordonner la mise en œuvre de ces outils fonciers tels que :

- Informer, sensibiliser et former les élus sur les outils fonciers, sur leur capacité foncière et le rôle potentiel des propriétés publiques existantes comme support d'activité agricole potentiel (échanges restructurant), ou à titre transitoire (portage) ou pérenne (espace-test).
- Etudier les possibilités d'une acquisition foncière par la collectivité (Commune ou EPCI) en fonction de son projet prioritaire (maraichage, polyculture, gestion d'espaces naturels,...), puis mise à disposition à un porteur de projet (location ou vente...).
- A proximité de ce foncier public : Informer, contacter et sensibiliser les propriétaires de friches agricoles afin de leur proposer une démarche adaptée à leur projet pour envisager une remise en culture des friches, en dissipant autant que possible le mythe spéculatif.
- L'appel au portage foncier via la SAFER ou l'instauration d'un site Terres de Liens seront selon les politiques locales définies, appelées au cas par cas, en faveur de porteur de projets qualifiés.

Outils de protection et d'aménagement du foncier :

- l'Aménagement foncier agricole et forestier environnemental (AFAFE) permet de restructurer en profondeur le parcellaire inapproprié de par sa taille (micro parcelles), ses accès (voirie rural inadaptée aux engins agricoles d'aujourd'hui) ou sa trame verte et bleue dégradée (pour ajouter une biodiversité auxiliaire des cultures ou corriger une infrastructure hydraulique défaillante). A l'initiative de la commune, cette procédure ambitieuse dans ses objectifs multiples (y compris d'aménagements publics de l'espace local) est conduite par une commission communale (ou intercommunale) d'aménagement foncier animée par le Département, avec une contribution facilitatrice de la SAFER. Terre de Liens pourrait en être bénéficiaire au même titre que les propriétés communales ou privées. Un soin particulier est aujourd'hui porté aux paysages, aux équilibres environnementaux et à l'aménagement du territoire.

- La protection et la mise en valeurs des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain (PAEN) permettent en secteur agricole ou naturel (privé) sous influence urbaine de sanctuariser leur vocation à long terme pour maintenir une valorisation des équipements et pratiques valorisantes. Concerté avec les acteurs et élus locaux, la constitution d'un PAEN est associée à un plan d'action permettant de mettre en valeur les terres agricoles et de préserver l'environnement et les paysages. L'initiative de sa mise en place requiert l'accord de chaque commune et la volonté des acteurs agricoles. Sa création effective dépend soit de l'Assemblée Départementale, soit de celle du SCoT.

Certains secteurs, autour de Lodève par exemple, présentent des enjeux intéressants pour la constitution d'un PAEN.

- La Zone Agricole Protégée (ZAP), Arrêtée par le Préfet après accord des Communes, peut être initiée par le SCoT (en l'occurrence, le SYDEL) : Elle place les changements d'affectation ou d'occupation des sols sous le regard des autorités agricoles du Département (Chambre d'agriculture et CDOA). Ce type de zonage quoique non définitif, peut donner à la profession, dans des secteurs agricoles à forte valeur économiques (secteur AB, AOP ou irrigués,...), des arguments objectifs face aux mutations urbaines parfois opportunistes. Elle semble particulièrement adaptée sur la riche plaine agricole de la Lergue et du fleuve Hérault, ainsi que dans des secteurs où l'agriculture détient un rôle certain de protection environnementale (périmètres de captage).

- La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ordonnée par le Préfet pour la sauvegarde de l'eau potable (captages prioritaires) des habitations (mouvements de terrain) ou de restitution de l'usage agricole (cabanisation illégale) permet à l'autorité publique de réquisitionner les parcelles à intérêt public, afin d'y mener avec certitude un aménagement nécessaire à la collectivité.

- La procédure de Mise en Valeur des Terres Incultes (MVTI) : Elle a pour but de pallier à un défaut constaté (depuis plus de 3ans) de mise en valeur des parcelles. Initiée par le Département ou la Chambre d'agriculture (avec l'accord de la Commune), la procédure (cf. art. L125-5 et suivants du code rural) est conduite par la commission communale (ou intercommunale) d'aménagement foncier, sur la base d'un inventaire exhaustif des friches. Elle permet finalement au Préfet de proposer et, le cas échéant, de placer un fermier sur les parcelles pour lesquelles leur propriétaire refuserait qu'une activité agricole se mette en place. Conduite à l'initiative des collectivités publiques, cet outil permet véritablement d'engager de manière objective un dialogue et une action avec des propriétaires éloignés des enjeux agricoles locaux.

- La maîtrise des « biens vacants et sans-maîtres » : A l'initiative des communes, elle permet à celles-ci de récupérer dans son domaine privé des immeubles reconnus sans propriétaire actuel : « faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession » (L. 1123-3 et L. 1123-4 du CG3P). Une fois identifiés sur le territoire et maîtrisés, ces biens peuvent : soit être exploités directement avec un locataire dument titré par la municipalité, soit faire l'objet d'une restructuration (échanges / cessions) avec d'autres propriétés (publiques / privées) alentours, pour leur redonner une vocation régulière (avec un propriétaire légitime).

Pilote de l'action	SYDEL Pays Coeur d'Hérault – Département 34
Partenaires actifs de l'action	SAFER, Chambre d'agriculture, Communes, EPCI, Terres vivantes, Terre de lien
Autres participants	Terres de Liens, EPCI, Point Accueil Installation
Echelle d'intervention de l'action	Pour l'ensemble du Pays Coeur d'Hérault, en particulier sur les friches agricoles identifiées, sur le périmètre du PAEN, et sur les communes d'Octon, d'Aspiran et d'Aniane

Calendrier

2020 : Préparation de la mission d'animation foncière
Février 2021 : Lancement du processus d'animation foncière : coordonner et impulser la mise en œuvre d'outils fonciers sur des secteurs et des parcelles à identifier
Août 2021 : Mise en œuvre des premiers outils fonciers
Fin 2021 : Appeler à la candidature des premiers porteurs de projet

Coût estimatif

Animation technicien Foncier et PAEN : 11 957 euros sur 18 mois
Coûts jour moyen d'une réunion par partenaire : 300 €

Suivi et Evaluation

- Nombre d'outils mis en place, évaluation de leur efficacité et de leurs impacts
- Nombre d'élus locaux impliqués dans la démarche
- Évaluation des surfaces agricoles et du nombre d'installations concernées par les différents outils mis en œuvre.

Axe 3 : Soutenir l'installation et la production pour la diversification agricole durable

Action 3-7

Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé à l'installation agricole, à la transmission et à la diversification des exploitations agricoles - "Agri Task Force "

Contexte

Un des enjeux majeurs du territoire est la perte d'espaces agricoles, un phénomène de mitage et un risque de déstructuration du tissu agricole. En effet, le secteur agricole connaît un phénomène de déprise : le nombre d'exploitations et le nombre d'employés du secteur agricole recule depuis plusieurs années, et 1 232 hectares de terre agricoles ont été consommés ces 19 dernières années. Aussi, les difficultés d'accès au foncier et au bâti agricole augmentent la précarité des agriculteurs reprenant hors cadre familial. Le poids historique et économique de la filière viticole ainsi que ses mutations laissent peu de place aux autres activités agricoles dans les politiques publiques mises en œuvre (captation des ressources en ingénierie, aides à l'installation-reprise, ressources foncières, eau brute...).

Les différents états des lieux de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que la tenue des EGAAD, sur le territoire, ont mis en lumière une forte demande sociale pour des produits alimentaires locaux et de qualité, qui invite à augmenter et à diversifier les productions agricoles et à proposer un modèle plus durable. Or on constate aussi que les exploitations en place ne sont souvent pas à même d'assurer cette diversification et ce changement de pratiques. Dans le même temps, la question du renouvellement des générations des chefs d'exploitations se pose nettement.

Ainsi, dans sa volonté de construire son Projet Alimentaire Territorial, le Pays Coeur d'Hérault souhaite faire revenir l'agriculture sur son territoire et notamment une agriculture paysanne, durable et ancrée sur le territoire. Cela implique d'en faire un territoire accueillant, organisé et adapté, capable d'attirer et d'accompagner des porteurs de projets agricoles durables, répondant à ces valeurs. La présence des friches agricoles sur le territoire (3 265 hectares ont été identifiés, dont 5% appartenant à une entité publique) est une opportunité majeure pour impulser une dynamique d'installations agricoles.

Il s'agit donc de mettre en place un accompagnement « expert » technique, juridique, organisationnel, proche du « coaching » pour résoudre en utilisant la méthode « agile » l'accompagnement des candidats à l'installation, à la diversification ou au développement de ses activités. Cet accompagnement existe déjà mais est souvent « atomiser » au sein de structures différentes rendant le parcours du porteur de projet compliqué.

L'expérience accumulée par le SYDEL dans le cadre de l'animation de sa Pépinière d'entreprises permettra de capitaliser son savoir-faire pour l'adapter au monde agricole.

Descriptif

Objectifs : l'objectif de cette action est de regrouper les experts et accompagnateurs déjà présents sur le territoire, au sein d'une cellule de suivi des porteurs de projets, mobilisables en continu et en fonction des besoins précis du demandeur.

- Mise en place d'une cellule technique d'appui : groupe de contact ou " agri task force " (avec les partenaires et les publics associés) pour aller chercher des porteurs de projet et les accompagner solidement dans leur intention de s'installer sur le territoire, de se diversifier ou de développer leur activité. Ce groupe devra être très rythmé, avec un engagement fort de chaque partenaire, afin de proposer un dispositif complet et pérenne.
- Rédaction et adoption d'une Charte d'engagement de ce groupe « expert » précisant le modèle agricole ou les types de productions que l'on souhaite accompagner
- Lancement d'un appel à candidature pour l'installation : Sur la base d'un support qui présente les atouts et les intentions du Pays, diffuser un appel auprès des structures locales en contacts avec des porteurs de projets, et à l'échelle nationale. Les candidats seront sélectionnés par un comité composé des membres de l'"agri Task Force", puis, le cas échéant, seront suivis par un dispositif d'accompagnement renforcé. Constitution de groupes référents territoriaux (citoyens bénévoles) selon la méthodologie proposée

par Terre de Liens (cf devis)	
<p>- Proposition et adoption d'un cadre d'intervention de l'« agri Task Force » à l'image de l'accompagnement proposée dans les Pépinières d'entreprises comme celle du Cœur d'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation : évaluation des compétences et des besoins en formation, détermination des outils et moyens adaptés, orientation vers une offre adéquate (interne ou externe aux membres de l'« agri Task Force ») et étude des financements possibles • Élaboration du plan d'affaires : assistance pour préparer et rédiger un plan : méthodologie, conseils stratégiques et spécialisés, mise à disposition d'outils (logiciels) et des ressources nécessaires à l'élaboration du plan d'affaires • Un accompagnement renforcé : Prestations de conseil et/ou de mise en relation et/ou d'assistance à la négociation dans les domaines d'intervention suivants (étude du marché et faisabilité commerciale, faisabilité technique, ingénierie financière, information sur les aides, montage juridique) ; accompagnement de l'organisme dans les différents domaines du plan d'affaires se concrétisera à travers tout ou partie de prestations spécifiques (Approche du marché, Faisabilité technique, Ingénierie financière, Accès aux aides, Juridique) ; L'« agri Task Force » analysera les besoins du porteur de projet qui pourraient être satisfaits par des experts extérieurs et pourra proposer un ou plusieurs experts pour répondre à un besoin identifié. • Suivi après création : Proposition d'une méthodologie et d'un programme de travail après la création (ou le développement) de l'exploitation. 	
Pilote de l'action	SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Partenaires actifs de l'action	Terres de liens, Terres Vivantes, CIVAM bio 34, Chambre d'Agriculture
Autres Participants	EPCI, Département et communes, ADEAR Occitanie, Point Accueil Installation
Echelle d'intervention de l'action	Pour l'ensemble du Pays Cœur d'Hérault, en particulier sur les friches agricoles identifiées, sur le périmètre du PAEN, et sur les communes d'Octon, d'Aspiran et d'Aniane
Calendrier	
<p>1er trimestre 2021 : Mise en place de l'« agri Task force » (charte) 2nd trimestre 2021 : Identification de parcelles agricoles (friches notamment) mobilisables selon les différents types de projets souhaités, et des exploitants agricoles voulant diversifier ou développer leur production 3ème trimestre 2021 : Lancement d'un appel à candidature à l'installation Mars 2021-juin 2022 : Intervention de ce groupe de contact autant que de besoin</p>	

Coût estimatif
<ul style="list-style-type: none"> • Co-pilote (Devis Terres de Liens) : 20 480€ • Animation du groupe par le SYDEL (coût déjà affichés sur la fiche 1.1) • Défraiement des intervenants et experts de la Task force : coûts jour moyen à 500 euros • Expertises ou coachings complémentaires en fonction des besoins : 500 euros / jour
Suivi et Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • 1 charte d'intervention signée • Nombre de partenaires associés, et/ou de comités et de membres • Nombre de réunions de la Task Force • Nombre de conventions de suivis signées • Nombre d'installations ou de projets suivis

Axe 3 : Soutenir l'installation et la production pour la diversification agricole durable

Action 3-8

Développement d'un espace-test en Cœur d'Hérault

Contexte

L'activité agricole est l'activité économique majeure du Pays Cœur d'Hérault, celle qui dessine la diversité des paysages du Cœur d'Hérault, avec plus de 12% d'établissements agricoles sur 8 917 établissements au total (en 2014). La grande majorité des établissements agricoles se localisent dans la plaine viticole (84%). Toutefois, les principaux indicateurs agricoles sont à la baisse en termes d'UTA (-22.8%), du nombre d'exploitations (-32.7%) et de la SAU (-18.3%), entre 2000 et 2010. Ces données sont à pondérer au regard de leur année de parution.

Par ailleurs, le territoire affiche plus de 3 000 ha de friches, localisées principalement dans la plaine. Même si une grande partie d'entre elles sont privées, certaines sont publiques et cumulent d'autres indicateurs : irriguée, bon potentiel économique, ... Notre étude portant sur les friches, a permis de les identifier. Ainsi, l'enjeu porte désormais sur le lien à effectuer entre ces friches (les plus pertinentes) et des agriculteurs potentiels. Il s'agit principalement de s'appuyer sur notre culture d'aide au développement des entreprises, car le Pays Cœur d'Hérault porte depuis 2010 une pépinière d'entreprise, vers les activités agricoles.

Afin de sécuriser les parcours de certains candidats à l'installation, d'accompagner la professionnalisation de personnes déjà positionnées sur le métier d'agriculteur, de proposer et de tester des itinéraires techniques orientés vers l'agro-écologie, plusieurs structures locales se proposent de mettre en œuvre des espaces-test sur le territoire. Il s'agit du lycée agricole de Gignac, sur 2 ha disponibles, ou de l'entreprise d'insertion Capdife-Croix-rouge-insertion qui souhaite développer et agrandir son jardin maraîcher de Paulhan.

Descriptif

Objectif : Mettre en place un premier lieu-test agricole sur le Cœur d'Hérault sur la base des propositions locales.

Depuis 2012, Terracoopa (coopérative d'activité et d'emploi dédiée à l'agriculture bio et à l'environnement) gère un espace-test agricole avec plusieurs lieux-test dans l'Hérault, dont le plus important est à Clapiers (sur le périmètre de la Métropole de Montpellier). La coopérative est prête à mettre en place de nouveaux lieux sur le Cœur d'Hérault, à condition de trouver le foncier agricole adapté. Les sites de Gignac ou de Paulhan pourraient se prêter et comportent tous les deux chacun leurs avantages respectifs et présentant des synergies potentielles avec les activités existantes (le lycée en lien avec le monde de l'enseignement et de la recherche, Capdife-Croix rouge, avec la dimension insertion et professionnalisation des personnes engagées par Capdife).

La Région Occitanie a également montré son intérêt pour la création de plusieurs espaces-tests sur son périmètre. Le test d'activité consiste à tester un projet de création d'activité agricole, dans un cadre juridique et matériel limitant la prise de risques, sur un lieu donné et pour un temps défini, tout en étant accompagné par un réseau professionnel d'agriculteurs et d'associations. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » du porteur de projet sous couvert d'une structure qui l'héberge juridiquement et administrativement (source : RENETA).

Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition des 4 axes ci-dessous :

. Axe 1 : fonction « couveuse ».

L'hébergement juridique permet au porteur de projet en test d'exercer son activité de manière légale sans pour autant créer d'entreprise. L'espace-test assure donc :

- l'hébergement juridique : signature des contrats pour les porteurs de projet avec les fournisseurs de biens et de services et les clients ;
- l'hébergement fiscal et financier : réalisation des déclarations fiscales et sociales liées à l'activité du porteur de projet (entrepreneur à l'essai), intégration des mouvements financiers du porteur de projet dans sa comptabilité (encaissement des produits, remboursement des frais, etc.).

. Axe 2 : fonction « pépinière ». L'AFNOR définit les pépinières d'entreprises comme des « structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et créateurs d'entreprise ». A ce titre le Pays Cœur d'Hérault dispose déjà d'une pépinière d'entreprises. Ainsi, il s'agit de mettre à

disposition les moyens de production ci-dessous :

- mise à disposition du foncier ;
- mise à disposition du matériel de culture ;
- mise à disposition de bâtiments ;
- mise à disposition de salles et de bureaux partagés ;
- mise à disposition de débouchés commerciaux.

. Axe 3 : fonction « accompagnement ». Il s'agit d'assurer le suivi et l'accompagnement du porteur de projet tout au long de son test d'activité, suivant ses besoins, les difficultés qu'il rencontre, et les phases du test. L'accompagnement est « transversal » :

- accompagnement technique (techniques culturales, mode de conduite d'un élevage, etc.), qui peut être réalisé par un agriculteur tuteur, un technicien du Groupement d'Agriculture Biologique (Civam Bio), de la Chambre d'Agriculture...
 - accompagnement à l'entrepreneuriat (comptabilité / gestion, stratégie d'investissement, choix des modes de commercialisation, gestion clientèle etc.), généralement réalisé par des structures spécialisées (couveuses d'entreprises, coopératives d'activité et d'emploi...);
 - accompagnement humain (organisation du temps de travail, cohérence projet de vie / projet professionnel, etc.), réalisable par un intervenant spécifique au sein de l'espace - test ;
- confrontation au mode de vie paysan, insertion dans le milieu socio-professionnel ;
- médiation dans la relation tuteur / accompagné, et au sein des partenaires du test.

. Axe 4 : fonction « animation-coordination ». Cet axe inclut tous les aspects de gestion administrative et financière : comptabilité, secrétariat, recherche de financements (animation, suivi des porteurs de projets, investissements, trésorerie, avances aux cultures, etc.)... Il inclut également les aspects de communication, de recrutement des porteurs de projet et de lien avec les partenaires financiers et institutionnels. En effet, s'agissant d'un dispositif multi-acteurs, il est essentiel d'assurer une communication fluide entre les intervenants.

Le lieu test désigne un lieu physique, support temporaire ou permanent à des tests d'activité.

Les agriculteurs en test sur les nouveaux(x) lieux-test en Cœur d'Hérault bénéficieraient donc de l'ensemble des quatre axes : couveuse, pépinière, accompagnement, animation. Les axes 2 et 3 seront coordonnés avec la cellule de suivi évoquée à la fiche 3-7 (« agri task force »).

L'action proposée dans ce projet consiste à :

- étudier la faisabilité d'une installation de lieu-test sur 3 sites : Paulhan, Gignac et un troisième lieu en cours d'identification
- monter le partenariat avec les acteurs impliqués dans l'espace-test : partenaires techniques et partenaires financiers (pour l'investissement sur le lieu et pour le financement du test d'activité)
- aménager le ou les lieux-test pour pouvoir accueillir les premiers porteurs de projet au printemps 2022

Pilotes de l'action	SYDEL du Pays Cœur d'Hérault - Terracoopa
Partenaires actifs de l'action	Commune d'accueil, Lycée agricole, Croix rouge insertion
Autres Participants	Région Occitanie, Département, autres associations (RENETA), Chambre d'Agriculture, Point d'Accueil Installation, CIVAM Bio, Terres Vivantes, Humus sapiens
Echelle d'intervention de l'action	Lycée agricole et horticole de Gignac / Croix Rouge insertion espace de production de Paulhan

Calendrier

- Etude de faisabilité sur 3 lieux : février – juin 2021
- Construction du partenariat et aménagement du lieu : juillet 2021 – mars 2022
- Recrutement des premiers agriculteurs en test : janvier-février 2022
- Démarrage du premier test d'activité : printemps 2022

Coût estimatif
<p>Etude d'opportunité et accompagnement pour le choix du site : 16 200 euros Investissements pour la mise en œuvre de l'espace test : 32 000 euros (non devisé) Accompagnement : cf fiche 3-7 et 2.6</p>
Suivi et Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Support de restitution de l'étude • partenariat créé pour l'action (diversité et qualité du partenariat) • 1 espace test créé • Superficie en espace-test Evaluation à 5 ans : • Nombre d'agriculteurs accompagnés en test • Nombre d'agriculteurs ayant créé leur exploitation

Axe 4 : Structurer et organiser des filières agricoles et alimentaires territorialisées

Action 4-9

Soutien à la structuration des filières agricoles et alimentaires sur le territoire en partenariat avec les territoires voisins et développement d'infrastructures de transformation, de conditionnement et de distribution locales.

Contexte

L'organisation des EGAAD a permis de mettre en lumière les besoins et les attentes des citoyens en matière d'agriculture et d'alimentation. Ainsi, il émane une forte demande sociétale de produits en circuits-courts et de proximité. À l'inverse, les EGAAD ont aussi permis d'établir le diagnostic suivant : l'offre de produits en circuits-courts et de proximité n'est pas suffisante, ni en volume, ni en diversité, et subit un phénomène de saisonnalité (augmentation de la production agricole en été, diminution en hiver). Une augmentation du volume et de la diversité des productions maraîchères, arboricoles, et de certaines productions animales (porcines ou avicoles) sont notamment souhaitées par les citoyens-consommateurs, mais aussi par la restauration scolaire, qui doit s'adapter aux normes de la loi EGALIM. Le territoire dispose malgré tout de potentiels de diversification et d'augmentation du volume d'offre, notamment grâce aux friches agricoles qui représentent une source de foncier importante pour des projets d'installation en maraîchage, arboriculture ou élevage. Aussi, le maraîchage est une activité en légère augmentation ces dix dernières années.

Dans le même temps, le territoire doit participer à la structuration de la filière circuits-courts, et les producteurs ont besoin de soutien dans leur tâche de distribution et pour assurer des débouchés constants. En effet, sur le territoire, les producteurs qui souhaitent distribuer en circuits-courts et de proximité se confrontent souvent au problème de la logistique : faute de temps, d'argent et d'investissement, certains n'arrivent pas à orienter leurs productions sur le marché local. Aussi, trop peu d'outils de mutualisation et de partage existent.

Le diagnostic partagé réalisé lors des EGAAD a permis de recenser les initiatives locales qui visent une meilleure intégration et coordination entre production, transformation distribution et commercialisation. Parmi elles, le projet de plate-forme porté par cinq entreprises du territoire héraultais (SAS Brise de Terre, CAPDIFE Croix Rouge Insertion, Rue Traversette, la Criée du grau d'Agde (SAEML), la Sica du Caroux), travaillant depuis des années, à des degrés divers, à l'organisation d'une coopération et à la complémentarité de leurs actions en faveur de la structuration/amélioration de circuits alimentaires locaux est particulièrement intéressante : il s'agit de créer un système alimentaire de proximité de l'amont à l'aval, visant à optimiser la production, la conservation, la transformation et la distribution de produits locaux (maraîchers et poissons dans un premier temps) afin de répondre aux enjeux et besoins des territoires. Ceci, à travers 3 objectifs :

- Proposer une gamme complète d'aliments frais (produits agricoles, issus de la pêche...) et transformés (conserves, barquettes de filets de poissons, ...), issus de productions locales :
- Optimiser la commercialisation et la logistique pour mettre ces produits à la disposition du plus grand nombre d'habitants du territoire, notamment au travers de la restauration collective
- Contribuer au maintien et au développement de l'emploi local via l'insertion par l'activité économique.

3 des 5 structures porteuses sont cogérées ou gérées par des acteurs du territoire (Brise de terre, Capdife, Rue Traversette).

Il convient de soutenir ces initiatives afin de leur donner une dimension territoriale par une intégration progressive des producteurs locaux. Ces initiatives doivent également être intégrées dans une réflexion stratégique territoriale.

Descriptif

Objectifs : Pour améliorer l'accessibilité des citoyens à des produits locaux et vendus en circuits-courts, il convient de multiplier et optimiser les débouchés possibles, et d'aider les producteurs à stabiliser les productions. L'idée est de poursuivre d'une part la réflexion stratégique et opérationnelle amorcée lors des EGAAD, et d'autre part, d'appuyer une initiative nouvelle concrète et prometteuse en termes d'opérationnalité et de sens. Cette initiative permet également la coopération entre territoires et PAT sous forme d' « alliance des territoires ».

1 Soutien à la structuration des filières agricoles et alimentaires sur le territoire en partenariat avec les territoires voisins :

- Création et animation de groupes de travail thématiques dans la suite des ateliers identifiés lors des EGAAD : « filière alimentaire (transformation, mutualisation)", "offre et demande alimentaire - organisation des circuits de commercialisation"
- Approfondir et enrichir les sujets abordés, concerter largement les acteurs des filières, construire un consensus collectif, organiser l'amont et l'aval de la production à la commercialisation en passant par la sensibilisation des consommateurs, informer et impliquer les acteurs du secteur,
- Poursuivre l'identification des verrous au développement de filières.
Point sur la valorisation e des ressources existantes sur le territoire : Marchés des Producteurs de Pays (labellisés par la Chambre d'Agriculture), la plateforme Agrilocal 34, qui met en lien des producteurs locaux et des acheteurs (restaurateurs, revendeurs...), Grande foire de la petite agriculture (Marchés paysans)...
- Appui à la faisabilité de différents outils créatifs ou innovants en cours de réflexion : conserverie sociale, légumerie, abattoir mobile, mutualisation d'outils, mise à disposition d'outils, de bâtiments (permanents ou éphémères), d'une logistique partagée, participation à des financements stratégiques, Plateforme de transport et de livraison partagée.

2 Développement d'infrastructures de transformation, de conditionnement et de distribution locales :

- Appui à la création de la plate-forme locale de production, transformation, distribution et commercialisation porté par les 5 structures (MO: Capdife) par l'embauche d'un animateur chargé du démarrage de la plate-forme (organisation et articulation des productions, mise en place d'un premier catalogue de produits renforcé sur les produits de la terre, faisabilité technique pour la logistique, le conditionnement et la distribution, ...); voir note et devis joint
- Mise en place d'une offre logistique permettant de développer les liens entre les producteurs du territoire et les acheteurs afin d'apporter un soutien aux producteurs locaux en leur proposant de nouveaux débouchés clef en main : en mettant en place des circuits de distribution et la logistique.
- Appui à une territorialisation de la plate forme : création d'une alliance des territoires PAT Héraultais.

Pilote de l'action	SYDEL du Pays Cœur d'Hérault –
Partenaires actifs de l'action	Action 1 : chambre d'agriculture, FR CIVAM Occitanie Action 2 : Capdife-Brise de Terre-- Sica du Caroux--criée d'adge-Rue Traversette
Autres Participants	CIVAM Bio34, association Marchés Paysans, associations locales, professionnels du secteur agricoles et alimentaires, partenaires commerciaux, EPCI
Echelle d'intervention de l'action	PAYS COEUR D'HERAULT puis autres territoires PAT héraultais

Calendrier

Action 1 :

1er trimestre 2021 : constitution des groupes thématiques et des référents (prévoir une réunion / trimestre)

Action 2 :

1^{er} semestre 2021 : embauche de l'animateur - création de la plate-forme - mise au point de la logistique ; réflexion sur la création d'une alliance des PAT héraultais

2^{ème} trimestre 2021 : édition du catalogue de produits - offre de commercialisation

1^{er} semestre 2022 : élargissement aux producteurs locaux ; territorialisation de la démarche

Coût estimatif

Action 1

- Co-pilote (chambre d'agriculture) : 7344 euros HT (12 jours)

- Co-pilote (FR CIVAM) : 3250 euros (10 jours)

Action 2

Participation à la création d'un poste d'animateur de la plate-forme : 20 700 euros

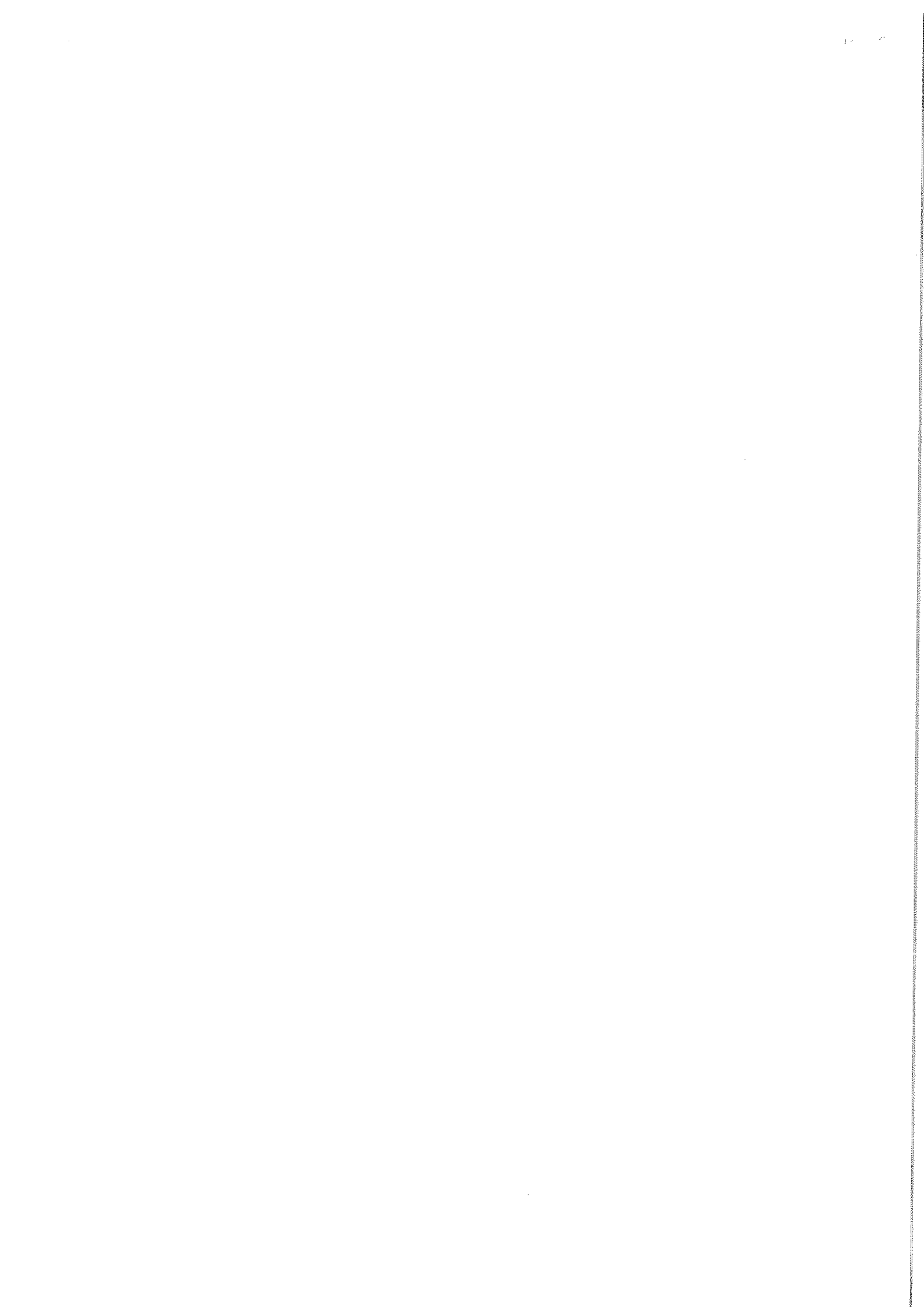
- Investissements complémentaires : 20 000 euros (non devisé)

Suivi et Evaluation

- 1 plate forme locale de production, distribution, transformation et commercialisation créée
- Nombre de produits locaux proposés à la commercialisation
- Nombre d'emplois créés ou confortés liés à la plate forme
- Évolution du nombre d'agriculteurs inscrits dans une démarche en circuits-courts et de proximité
- Évolution du nombre de cantines scolaires s'approvisionnant en circuits-courts et de proximité
- Nombre de groupes de travail, de réunions, de parutions

Volet transversal "Evaluation et suivi méthodologique"	
Action -10	Animation d'un groupe spécifique et participatif de suivi-évaluation du programme
Contexte	
<p>Toute démarche de projet nécessite une évaluation dynamique des résultats et si possible sur ses impacts à plus long terme. Ainsi, pour l'ensemble des actions de ce programme il est proposé d'une part des indicateurs de suivi et de résultats dont l'observation doit être réaliste et réalisable par le maître d'ouvrage ; d'autre part le lancement d'une démarche d'évaluation de type « chemins du changement ». Cette démarche prend en compte les diverses initiatives contribuant au changement de systèmes alimentaires sur le territoire.</p> <p>Ce suivi-évaluation ne peut être conduit exclusivement par la maîtrise d'ouvrage principale des actions. Il est pertinent d'associer d'autres opérateurs qui disposent de la méthodologie et d'un regard critique, afin d'en faire bénéficier le Pays, ainsi que l'ensemble des partenaires du projet, au service des habitants/consommateurs.</p> <p>L'école d'agronomie « Institut Agro, école de Montpellier », à travers son service d'expertise DEFIS (Développement, Expertise, Formation et Ingénierie pour le Sud) sera le partenaire de cette action, en lien étroit avec le Codev. DEFIS a développé, mis en œuvre, et continue d'améliorer la démarche « Syalinnov » « Comment mesurer l'impact d'un projet alimentaire », et travaille activement en partenariat avec l'UMR « Innovation et développement dans l'agriculture et l'alimentation » de l'INRAE qui participe depuis plusieurs années au suivi des projets portés par le Pays Cœur d'Hérault et y porte plusieurs programmes de recherches (BatiAlim, Projet GATO...) et a notamment participé à l'organisation des EGAAD.</p>	
Descriptif	
<p>Par cette action, il s'agit de co-construire le dispositif de suivi (identification d'indicateurs de réalisation et de performance pertinents ; méthodologie de suivi ; traitement des informations...) en lien avec l'initiation d'une démarche fondée sur la théorie du changement, sur laquelle est basée Syalinnov. Ce travail sera réalisé en s'appuyant et en animant un groupe partenarial composé du Pays, du Codev et des parties prenantes principales.</p> <p>Cette action devra permettre d'assurer l'évaluation de la réalisation du projet, pendant et en fin de programmation, mais également de poser les bases de la démarche (à + 3 ans) d'évaluation des changements et impacts.</p> <p>En cours de projet, ce groupe de suivi et d'évaluation devra aussi pouvoir, grâce aux indicateurs définis, le faire évoluer si nécessaire, s'assurer des résultats obtenus en fin de programmation, ou expliquer les écarts observés.</p> <p>Ce groupe devra également se réunir suite à la programmation pour évaluer la dynamique produite localement par le projet.</p> <p>Ce groupe devra rendre acte du suivi aux instances de gouvernance (cotech, copil, commissions), par la production de notes et de restitutions.</p> <p>Dans la démarche de suivi-évaluation, 4 champs thématiques feront l'objet d'une attention particulière, puisque ayant été identifiés comme clés pour le système alimentaire territorial du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Foncier • Bâti agricole et alimentaire • Innovation et transition agro-écologique • Gouvernance <p>Dans ce cadre, le travail devra s'opérer en partenariat étroit avec des chercheur-e-s de l'UMR Innovation de l'INRAe particulièrement concernés par ces thématiques.</p>	
Pilote de l'action	Pays Cœur d'Hérault – DEFIS (Institut Agro, Montpellier)
Partenaires actifs de l'action	Inrae, CoDev, membres du Cotech
Autres Participants	Ensemble des partenaires du programme
Echelle d'intervention de l'action	Pays Cœur d'Hérault

Calendrier
Méthodologie à mettre en place : 3 mois Réunion trimestrielle du groupe 2021-2022 et suivant
Coût estimatif
Pilote (DEFIS) : 9 600 € (14 jours)
Suivi et Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'indicateurs travaillés • Nombre de réunions et d'ateliers • Nombre de notes produites / années d'exercice





FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
TYPE D'OPERATION 16.7 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
LANGUEDOC ROUSSILLON 2014 - 2020
INGENIERIE TERRITORIALE : DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE - 2020

Le présent formulaire de demande d'aide une fois complété constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.
Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information d'accompagnement du présent formulaire.
Transmettez l'original de ce formulaire, accompagné des pièces complémentaires.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° OSIRIS :

DATE DE RÉCEPTION :

APPEL À PROJET

OÙ FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER ?

LA RÉGION OCCITANIE :
VERSION PAPIER + VERSION DÉMATÉRIALISÉE (AVEC L'ENSEMBLE DES PIÈCES DÉPOSÉES)

ATTENTION, POUR BÉNÉFICIER DU FINANCEMENT DES DÉPARTEMENTS, LEUR ADRESSER IMPÉRATIVEMENT UNE COPIE DU FORMULAIRE (AUDE, HERAULT, LOZERE, GARD ET PYRÉNÉES-ORIENTALES)

INTITULE DU PROJET

Vers un système agricole territorial durable en Cœur d'Hérault

NOM DU DEMANDEUR

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET :

200 017 127

attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

en cours d'immatriculation

STATUT JURIDIQUE :

RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

NOM COMMERCIAL le cas échéant :

Adresse postale du demandeur :

9, rue de la lucques

Code postal : 34725

Commune : saint andré de sangonis

Téléphone : Fixe 0467020101

mobile 0607129764

Mél : contact@coeur-herault.fr

Adresse site internet : www.coeur-herault.fr

NOM et PRENOM du représentant légal :

Jean-François SOTO

NOM et PRENOM du responsable du projet (si différent du représentant légal) :

Thierry LANIESSE

Téléphone : Fixe 0467029314

mobile 0607129764

Mél :

thierry.laniesse@coeur-herault.fr

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE

Veillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide et joindre un RIB :

N° IBAN

FR44

3000

1005

72C3

4900

0000

095

BIC

BDFEFRPPCCT

IDENTIFICATION DU PROJET

a/ Libellé et descriptif du projet

- Intitulé, contexte, objectif du projet
- Rubrique à renseigner dans tous les cas, y compris si le projet fait l'objet d'une présentation détaillée
- Vous devrez également joindre un cahier des charges détaillé de présentation du projet (trame en annexe du présent formulaire)

Initié dès 2012, le projet agricole et alimentaire du Coeur d'Hérault a progressivement intégré plusieurs problématiques pour proposer une approche transversale répondant aux enjeux du territoire. Enrichi par les différentes réflexions et schémas stratégiques élaborées à l'échelle du Pays (SCoT, CLS, PCAET), et, l'importante concertation réalisée dans le cadre des Etats Généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (EGAAD), l'alimentation est aussi inscrite dans la Charte de territoire, feuille de route du Pays à l'horizon 2025.

Depuis plus d'un an, le projet a pris une dimension citoyenne et participative grâce à l'implication du conseil de développement (CODEV) et de nos partenaires (INRAe notamment) emportant l'adhésion des élus à passer à l'étape suivante : structurer et porter un Projet Alimentaire Territorial (PAT) vers sa reconnaissance officielle, proposer un co-portage « élus-citoyens et professionnels » original, pour engager le territoire vers un Système Alimentaire Territorial Durable ; et enfin,

b/ Localisation du projet : Identique à la localisation du siège du demandeur

Sinon, merci de préciser l'adresse :

Code postal :

Commune :

c / Déroulement du projet :

Date prévue de début de projet : (jour, mois, année)

Date prévue de fin de projet : (jour, mois, année)

Attention : La date limite de réalisation des projets présentés dans le cadre de cet appel à projets est fixée au 30/06/2022

CRITÈRES DE SÉLECTION

Note minimum : 160 - Note maximum : 270

Principes de sélection fixés dans le PDR	Critères de sélection	Pondération	Pièces justificatives à fournir
Le projet est initié par les acteurs du territoire	Présentation et explication du processus préalable de concertation	15	Présence d'un descriptif dans le cahier des charges du projet
	Les relevés de discussion du processus de concertation préalable sont fournis, avec la liste des participants (feuille de présence signée) ou attestation d'engagement des structures ayant pris part à la concertation	15	Relevés de décisions concernant le processus de concertation préalable avec la liste des participants signée
Qualité du diagnostic et pertinence de la stratégie	Le dossier de demande d'aide comporte un diagnostic de territoire préalablement établi de manière transversale et partenariale de type approche AFOM, faisant ressortir les enjeux socio-économiques du territoire et les attentes de chaque partenaire associé au projet. Pour les projets concernant les filières territorialisées, une adéquation entre le produit mis en marché et les bassins de production et de consommation identifiés dans le diagnostic sera recherchée.	30	Cahier des charges détaillé du projet conformément à la présentation en annexe du présent formulaire
	Le programme d'actions du projet est cohérent avec les conclusions du diagnostic et directement opérationnel	20	Cahier des charges détaillé du projet conformément à la présentation en annexe du présent formulaire
	Le dossier de demande d'aide comporte un schéma présentant les interactions entre les actions opérationnelles du projet et les acteurs impliqués dans le projet	20	Cahier des charges détaillé du projet conformément à la présentation en annexe du présent formulaire
Composition équilibrée du comité de pilotage du projet	Plus de 60 % d'acteurs publics	20	Composition du Comité de Pilotage Identifiant les représentant
	Entre 30 et 60 % d'acteurs publics	40	
	Moins de 30 % d'acteurs publics	10	
Périmètre de l'ensemble des actions du projet présenté NB : ce périmètre peut être différent de celui de la structure porteuse du projet	Communal (tout ou partie d'une commune)	50	Cahier des charges détaillé du projet conformément à la présentation en annexe du présent formulaire
	Intercommunal (tout ou partie d'un ou plusieurs EPCI ou leurs groupements dans la limite de 3 ou le bassin d'approvisionnement)	30	
Projet visant la création ou le maintien d'activités	* Installations, transmissions d'exploitation ou confortation d'activités par la pluriactivité ou la diversification par exemple	30	Cahier des charges détaillé du projet conformément à la présentation en annexe du présent formulaire
Projet visant la structuration de l'activité créatrice de	* Restructuration foncière permettant de maintenir le potentiel de production d'une structure économique ou d'un territoire	20	

valeur sur le territoire (production, transformation et commercialisation)	* Constitution ou confortation de filières structurantes pour le territoire de projet (organisation de la production, mutualisation de la transformation et/ou de la commercialisation...) permettant d'obtenir des débouchés fiables et rémunérateurs	20	
	* Modification des pratiques culturales d'un bassin d'approvisionnement d'une structure économique conduisant à l'accès à de nouveaux marchés	20	
Projet visant la structuration de filières territorialisés	* Projet comprenant l'ensemble des acteurs de la filière : producteurs, transformateurs et structures de commercialisation, avec une implication formalisée par écrit	20	
	* Le projet porte sur la création ou le renforcement d'une filière de qualité : production sous SIQO (phase de préfiguration d'un cahier des charges abouti, ou phase de démarrage de production d'un nouveau SIQO), certifiée HVE3, démarches collectives circuits-courts reconnues par la Région	10	
Paysage/Biodiversité	* Projet à enjeu agricole visant également la préservation ou la restauration de la structuration du paysage et des trames vertes par la gestion de l'espace agricole ou visant à mettre en valeur le patrimoine	10	
Gestion du risque	* Projet à enjeu agricole visant également la préservation des espaces naturels par la gestion du risque (incendie, inondations...) via la gestion de l'espace agricole	10	
Énergies renouvelables	* Projet visant la mise en place d'énergies renouvelables tout en intégrant une activité agricole	10	

* critères cumulables dans la limite de 80 points

En cas d'ex æquo, si l'enveloppe disponible ne permet pas de retenir les projets ayant obtenu la même note, seront sélectionnés les projets qui ont obtenu la meilleure note selon le critère "qualité du diagnostic et pertinence de la stratégie". Si la note obtenue pour ce critère est identique, seront étudiées les notes obtenues pour le critère "projet visant la création ou le maintien d'activités", puis "Projet visant la structuration de l'activité créatrice de valeur sur le territoire (production, transformation et commercialisation)", et enfin le critère "Paysage/Biodiversité".

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

(Seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses TTC)

Pour les porteurs de projets soumis à la réglementation Marchés Publics, télécharger la notice et l'annexe « Marchés Publics » sur le site Internet www.europe-en-occitanie.eu, puis compléter l'annexe et la joindre au présent formulaire avec les pièces correspondantes.

Pour les porteurs de projets non soumis à la réglementation des Marchés Publics :

Veuillez faire figurer sur chaque devis une numérotation des investissements présentés dans l'appel à projet (numéro d'ordre 01 à 99).

Attention : Justification des coûts à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes :

Fournir :

- Pour les dépenses inférieures à 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire
- Pour les dépenses d'un montant inférieur à 3 000 € HT : 1 devis
- Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000 € HT : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents)
- Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT : 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)

Les devis doivent mentionner le taux de TVA et montants HT et TTC. Les devis doivent être précis et faire référence à un intitulé de matériel éligible.

a) Dépenses faisant l'objet d'une facturation directement imputables à l'opération

Nature des dépenses	Montant HT (pour les maîtres d'ouvrages privés récupérant la TVA et les maîtres d'ouvrage publics)	Montant réel supporté (montant TTC) (pour les maîtres d'ouvrage privés qui ne récupèrent pas la TVA ou qui la récupèrent partiellement)	Numéro du devis retenu
Intervenants extérieurs selon le programme d'actions détaillé		141430,80	
TOTAL des dépenses prévues			

b) Dépenses de personnel :

Les dépenses de rémunération sont prises en charge sur la base d'un coût simplifié ou au réel, conformément à l'article 68 du règlement UE n°1303/2013. Se référer à la notice explicative pour identifier la méthode de calcul adéquate.

Remplir le tableau ci-dessous si calcul sur la base du coût simplifié :

Description de l'intervention	Qualification de l'intervenant	Nom de l'intervenant ⁽¹⁾	Coût salarial annuel (a)	Quotité de travail du contrat (tps plein = 100 %, tps partiel = x %) (b)	Coût salarial horaire = a / (b x 1607 h)	Temps prévisionnel consacré à cette action (nbre heures)	Montant prévisionnel en €
Pilotage et encadrement	attaché	vincent Salignac	57759	100%	35,94	241,05	8663,33
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL SUR LA BASE DU COÛT SIMPLIFIE							8663,33

¹⁾ Si le nom n'est pas connu, indiquer le niveau de qualification (par exemple ingénieur ou technicien) ; le nom sera alors communiqué au service gestionnaire dès que possible.

Remplir le tableau ci-dessous si calcul sur la base des coûts réels :

Description de l'intervention	Qualification de l'intervenant	Nom de l'intervenant	Nombre d'heures sur la période de « base » choisie (c)*	Coût salarial global sur la période de base (a)	Quotité de travail du contrat (tps plein = 100 %, tps partiel = x %) (b)	Coût salarial horaire = a / (b x c)	Temps prévisionnel consacré à cette action (nbre heures)	Montant prévisionnel en €
Chargé de missio	ingénieur agri	CDD à recruter	2410,5	57424,86	100%	23,82	2410,5	57424,86
Technicien foncie	cadre B	CDD à recruter	2410,5	11 957,94	50%	9,92	1205,25	11957,94
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL SUR LA BASE DES COÛTS REELS								69382,8

* Le nombre d'heures travaillé théorique sur la période de base est calculé de la manière suivante :
 - si la période de base est annuelle, le nombre d'heures travaillées théorique est fixé à 1607 heures
 - si la période de base est de X mois, le nombre d'heures travaillées théorique est égal à (1607/12)*X

c) Les coûts indirects liés au projet sont calculés forfaitairement sur la base de 15 % des frais de personnel directs éligibles

Mon projet génère des coûts indirects, pour un montant forfaitaire de euros (= 15 % X montant total des dépenses prévisionnelles de personnel)

d) Frais de déplacements des personnes spécifiquement embauchées pour ce projet (stagiaire ou CDD)

dépenses sur barème :

Description de la dépense (indemnités km, restauration, hébergement,...)	Nom de l'agent	Identifiant justificatif (cf notice)	Montant forfaitaire	Quantité	Unité	Montant en €
MONTANT TOTAL DES FRAIS DE DEPLACEMENT						

dépenses sur frais réels :

Description de la dépense (billets de train ou d'avion, péage,...)	Nom de l'agent	Identifiant justificatif (cf notice)	Montant	Quantité	Unité	Montant HT en €	Montant TVA en € (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
MONTANT TOTAL DES FRAIS DE DÉPLACEMENT							

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b+c+d]	Montant HT	Montant réel supporté (montant TTC) <small>(à compléter uniquement pour les entreprises privées si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)</small>
	<input type="text"/> €	<input type="text" value="229883,93"/> €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

A Financement d'origine publique

(Seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses TTC)

Financeurs publics sollicités	Montants en € ⁽²⁾	Sollicité dans le cadre de la présente demande	Sollicité dans le cadre d'une autre demande	obtenu
Région _____	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département <input type="text" value="de l'Hérault"/>	<input type="text" value="56895,00"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc)	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="text" value="40000,00"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
_____	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PNR : parc naturel régional,
EPCI : établissements publics de coopération intercommunale

Autofinancement : maître d'ouvrage public ⁽¹⁾	<input type="text"/>
Emprunt (a)	<input type="text"/>
Auto – financement (b)	<input type="text" value="22988,93"/>
Sous-total apport du maître d'ouvrage public (a + b)	<input type="text" value="22988,93"/>

Financements européens (FEADER) sollicités	<input type="text" value="1100000,00"/>
---	---

Sous-total financeurs publics	<input type="text" value="229883,93"/>
--------------------------------------	--

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

(veuillez cocher les cases)

Je déclare et j'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide fera l'objet d'une sélection et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou aux critères définis régionalement et/ou au motif que mon projet n'atteint pas le seuil de sélection ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure
- ne pas avoir commencé l'exécution des investissements prévisionnels présentés dans le présent formulaire avant la date de dépôt de la demande d'aide
- respecter les conditions d'éligibilité décrites dans le cahier des charges de l'appel à projet

Je m'engage :

- à réaliser l'action pour laquelle l'aide est sollicitée
- à informer le service instructeur de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure ou du projet pendant toute la durée de réalisation de l'opération
- à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- à informer le public du soutien de l'Union européenne, conformément à la réglementation applicable,
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant les 5 années (3 années pour les PME) suivant le dernier paiement relatif au projet
- à respecter les obligations réglementaires relatives à la pérennité des opérations conformément à l'article 71 du règlement UE n° 1303/2013. Ces obligations réglementaires seront précisées dans la décision juridique d'attribution de l'aide
- à conserver pendant une période de 10 ans à compter du paiement final de l'aide tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles
- à respecter les obligations en matière de droit de la commande publique pour les structures publiques ou les organismes reconnus de droit public au sens de l'ordonnance n°2015-899
- à apposer le logo européen sur tous les supports de communication financés dans le cadre du projet
- le cas échéant, à mentionner sur mon site web le soutien financier apporté par l'Union européenne
- à transmettre aux services instructeurs une déclaration de début d'opération

Je suis informé(e) :

- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétent en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi «informatique et libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.
- que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide et à l'évaluation du programme. Les destinataires des données sont l'Agence de services et de paiement (ASP), et la Région Occitanie. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la Région Occitanie.

Fait à St André de Sangonis le 10/11/2019

Nom / prénom / qualité du représentant légal de la structure

Jean-François Soto
Président



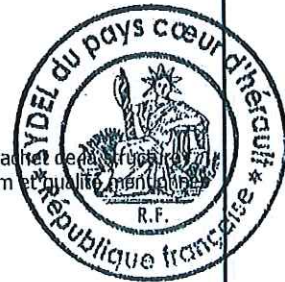
SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Ecoparc Cœur d'Hérault la Garrigue

9 rue de la Lucques bat B
34725 ST-ANDRE DE SANGONIS
04 67 02 01 01

contact@coeur-herault.fr
SIRET : 200017 127 000057

Signature(s) du demandeur (avec le cachet de la structure obligatoire si nom/ prénom et qualité mentionnés)



PRÉFECTURE
DE L'HERAULT

13 OCT. 2020

D.R.C.I.
GREFFE - P.F.R.A.

B Financement d'origine privée

Autofinancement : maître d'ouvrage privé	<input type="text"/>
Emprunt (a)	<input type="text"/>
Auto - financement (b)	<input type="text"/>
Sous-total apport du maître d'ouvrage privé (a + b)	<input type="text"/>

Autres financeurs privés	<input type="text"/>
Participation du secteur privé (à préciser) : _____	<input type="text"/>
_____	<input type="text"/>
_____	<input type="text"/>
Sous-total financeurs privés	<input type="text"/>

TOTAL = A + B

TOTAL général = coût du projet	229883,93
---------------------------------------	-----------

- (1) Le guichet unique détermine le cas échéant la part de l'autofinancement public qui appelle du FEADER
- (2) S'assurer que le coût du projet correspond au total des dépenses prévisionnelles

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas ⁽¹⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽¹⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

SERVICE INSTRUCTEUR

Région Occitanie
Direction de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt
 Service Territoires, Aménagement Rural et Forêt
 Hôtel de Région – Site de Montpellier
 201 av. de la Pompignane
 34 064 Montpellier Cedex 2

Pièces à fournir	Pièces jointes au dossier ¹	Sans objet ²	Cadre réservé à l'administration NE RIEN INSCRIRE
Par tous les porteurs de projet :			
Si vous n'avez pas de n° SIRET au moment du dépôt du dossier, fournir le récépissé du CFE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide, complété, signé et daté par le porteur du projet	<input checked="" type="checkbox"/>		
Relevé d'identité bancaire ou postal (BIC / IBAN)	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Personne morale (hors collectivités, leurs groupements et les établissements publics) :</u> statuts ou PV assemblée générale ou pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité du représentant légal de la structure	<input type="checkbox"/>		
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le représentant de la structure à solliciter la subvention	<input type="checkbox"/>		
Présentation de l'opération prévue conformément au cahier des charges (Annexe du présent formulaire)	<input checked="" type="checkbox"/>		
Pour les projets de structuration de filières territorialisées, présentation du business plan du projet dans le cahier des charges dont la trame est en annexe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Relevés de décisions signés du processus de concertation avec la liste des participants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Composition du Comité de Pilotage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Porteur de projet soumis à l'ordonnance n°2015/899 (Marchés publics) : Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles et du respect des règles de la commande publique : remplir l'annexe « marché public » et joindre les pièces correspondantes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les porteurs de projets non soumis à l'ordonnance n° 2015/899 : Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : - Dépenses < 3 000 € HT : fournir un devis détaillé - Dépenses comprises entre 3 000 € et 90 000 € HT : fournir 2 devis détaillés de fournisseurs différents - Dépenses > 90 000 € HT : fournir 3 devis détaillés de fournisseurs différents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pièces justificatives des dépenses de personnel (pour chacun des personnels affectés à la mise en œuvre de l'opération) : - Pour les agents dans la structure depuis plus de 12 mois : 12 derniers bulletins de salaire connus ou bulletin de salaire du mois de décembre dès lors qu'il inclut le montant annuel du salaire brut chargé sur 12 mois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

- 1 Mettre une croix pour chaque pièce jointe au dossier
 2 Mettre une croix dans la case, si vous n'êtes pas concerné par la pièce demandée

- Pour les agents présents dans la structure depuis moins de 12 mois : bulletins de salaire sur la période de base servant au calcul (voir notice) - Pour les agents non encore recrutés : bulletins de salaire existants d'autres agents ayant des fonctions similaires, grille indiciaire, bulletin de salaire prévisionnel, attestation du représentant légal de la structure ou toute autre pièce permettant de justifier le montant de rémunération prévisionnel - Fiche de poste (ou offre d'emploi diffusée, si recrutement en cours)			
Pièces justificatives des frais de déplacement : - fournir un justificatif du montant demandé pour les dépenses de déplacement supérieures à 1000€ (voir notice)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Délégation éventuelle de signature du porteur de projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Documents de sollicitation (courrier, formulaire, ...) des financeurs publics et privés sollicités hors du présent appel à candidatures (Cf. point (a) du « Plan de financement prévisionnel du projet »)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pour une cave coopérative			
Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Statuts actualisés de la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de non-assujettissement à la TVA pour les dépenses présentées en TTC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présentation du Projet Stratégique de l'Entreprise dans le cahier des charges dont la trame est en annexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pour les sociétés ou entreprises privées			
Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d'affaires, dernier bilan consolidé des entreprises du groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de non-assujettissement à la TVA pour les dépenses présentées en TTC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Statuts actualisés de la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les associations			
Statuts de l'association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
document attestant de la reconnaissance de l'Intérêt général de l'Association (attestation de l'administration fiscale ...) le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rapport moral et financier ou dernier compte de résultat (n-1) le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de non-assujettissement à la TVA pour les dépenses présentées en TTC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Budget prévisionnel de l'année en cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Composition du conseil d'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 Mettre une croix pour chaque pièce jointe au dossier

2 Mettre une croix dans la case, si vous n'êtes pas concerné par la pièce demandée

TRAME DU CAHIER DES CHARGES DÉTAILLÉ POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET

I – Contexte et concertation pour construction le projet

1. Présentation du processus de concertation locale pour définir le projet

Il s'agit de présenter le processus de concertation, permettant de définir les objectifs du projet et aboutir à son élaboration.

2. Diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire préalablement établi de manière transversale et partenariale de type approche AFOM, faisant ressortir les enjeux socio-économiques du territoire et les attentes de chaque partenaire associé au projet.

Analyse AFOM (Atouts – Faiblesses-Opportunités-Menaces) aussi appelée FFOM (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces) ou SWOT (Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats) : il s'agit d'un outil d'analyse stratégique qui combine l'étude des forces et des faiblesses d'un territoire, avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

II. Description du projet

1. Objectifs du projet au vu du diagnostic

Les objectifs du projet doivent être clairs et précis, ciblés sur des zones identifiées. Ils doivent être réalistes au regard de la durée du projet.

Les objectifs et le programme d'actions doivent être partagés par les partenaires du projet.

Pour les coopératives et leurs groupements, et des autres formes d'organisation de producteurs :

Compléter le cahier des charges en présentant le projet stratégique de l'entreprise (PSE) et en expliquant comment l'opération participe à l'atteinte des objectifs du projet stratégique de l'entreprise en contribuant à une amélioration ou à une consolidation du niveau global des résultats de l'entreprise.

2. Description du périmètre du projet et de chaque action

3. Présentation du programme d'actions

Le programme d'actions découle du diagnostic de territoire. Il doit être en cohérence avec les conclusions de celui-ci et directement opérationnel.

Il doit décrire les actions qui seront menées dans le cadre du projet. Elles doivent être ciblées au vu des enjeux du territoire et opérationnelles.

Un schéma présentant les interactions entre les actions du projet et les acteurs impliqués sera réalisé.

Pour les projets de structuration de filières territorialisées :
 Compléter le cahier des charges en présentant le business plan du projet.

4. Les moyens humains mobilisés et répartis en fonction des actions

5. Les partenaires du projet et leur implication dans les différentes actions

Un schéma présentant les interactions entre les actions du projet et les acteurs impliqués sera réalisé.

La composition du Comité de pilotage sera présenté avec les représentants de chaque structure.

III. Impact du projet

L'objectif de cette partie est de préciser quel est l'impact du projet sur l'installation et les aspects environnementaux et comment ce projet et ses actions permettent de répondre aux enjeux du territoire.

Il est demandé pour chaque catégorie où le projet est concerné de présenter des objectifs chiffrés.

		Expliquez comment votre projet participe aux points suivants (lorsqu'il est concerné) et pourquoi cela répond à la stratégie à moyen ou long terme du territoire	Objectifs chiffrés
Projet visant la création ou le maintien d'activités	* Installations, transmissions d'exploitation ou confortation d'activités par la pluriactivité ou la diversification par exemple		
Projet visant la structuration de l'activité créatrice de valeur sur le territoire (production, transformation et commercialisation)	* Restructuration foncière permettant de maintenir le potentiel de production d'une structure économique ou d'un territoire		
	* Constitution ou confortation de filières structurantes pour le territoire de projet (organisation de la production, mutualisation de la transformation et/ou de la commercialisation...) permettant d'obtenir des débouchés fiables et rémunérateurs		

		Expliquez comment votre projet participe aux points suivants (lorsqu'il est concerné) et pourquoi cela répond à la stratégie à moyen ou long terme du territoire	Objectifs chiffrés
Projet visant la création ou le maintien d'activités	* Installations, transmissions d'exploitation ou confortation d'activités par la pluriactivité ou la diversification par exemple	Le projet participe à ce point, car il est intégré dans la stratégie agricole du territoire, exprimée notamment lors des EGAAD. Il découle des actions concrètes de création, d'installation ou de maintien d'activités (3.7 et 3.8), afin de réaliser localement un espace ou lieu test, conforté par la constitution d'une équipe accompagnant les agriculteurs.	1 charte d'intervention signée 1 lieu test mise en œuvre 3 réunions "agri task force" 4 installations ou renforcement d'activités
Projet visant la structuration de l'activité créatrice de valeur sur le territoire (production, transformation et commercialisation)	* Restructuration foncière permettant de maintenir le potentiel de production d'une structure économique ou d'un territoire	Ce point est inscrit dans l'objectif 2 du PAT (« Durable »: Structurer le PAT et l'inscrire dans le projet politique du territoire sur le long terme) et l'axe 2 de notre programme d'action, ainsi que l'action 1.3b. Il s'agit à la fois de conduire une observation territoriale, pour une meilleure connaissance du potentiel et des gisements, notamment sur les friches, puis en assurer la maîtrise par la planification (pédagogie, sensibilisation, mise en œuvre), au sein d'une démarche partenariale.	1 observatoire du foncier mise en œuvre 4 notes d'observation produites 3 séminaires de sensibilisation 1 appel à projet lancé 1 poste de technicien PAEN et foncier crée au SYDEL 4 ha de foncier en friche restructurés
	* Constitution ou confortation de filières structurantes pour le territoire de projet (organisation de la production, mutualisation de la transformation et/ou de la commercialisation...) permettant d'obtenir des débouchés fiables et rémunérateurs	Inscrit dans le PAT dans l'objectif 2.4 (champs producteurs, transformateurs, consommateurs, mieux s'organiser pour manger local), ce point est décliné au sein du programme d'action (4.9). Par ailleurs, la démarche sera partenariale et stratégique, faisant l'objet d'une charte (action 1.2).	1 plate forme locale de production, transformation, distribution créée (action 3.9) 1 PAT reconnu 1 charte adoptée 1 poste d'animateur de plateforme créé 1 catalogue et une interface commerciale web créés
	Modification des pratiques culturales d'un bassin d'approvisionnement d'une structure économique conduisant à l'accès à de nouveaux marchés	Les EGAAD ont été un temps fort de concertation, permettant un questionnement profond sur les pratiques agricoles et viticoles locales. Le PAT dans son objectif 1 "Démocratique" souhaite prolonger cette dynamique. Notre axe 1 du programme d'action traduit ce postulat. La traduction dans le PAT, puis l'animation induite par l'axe 3 (Agri Task force et espace test, puis l'action 4.9 permettront une évolution des pratiques, avec les aspirations du moment.	1 PAT reconnu 1 charte d'intervention signée 1 lieu test mise en œuvre 3 réunions "task force" 1 poste de chargé de mission agricole et alimentaire crée au SYDEL 1 plate-forme locale de production, transformation, distribution et commercialisation créée

Projet visant la structuration de filières territorialisés	* Projet comprenant l'ensemble des acteurs de la filière : producteurs, transformateurs et structures de commercialisation, avec une implication formalisée par écrit	L'objectif 1 du PAT en cours est repris intégralement dans l'axe 1 du programme d'action. Cette implication se retrouvera formalisée dans le PAT adopté, ainsi que dans une charte alimentaire et agricole.	1 PAT reconnu 1 charte d'intervention signée 1 poste de chargé de mission agricole et alimentaire créée au SYDEL
	* Le projet porte sur la création ou le renforcement d'une filière de qualité : production sous SIQO (phase de préfiguration d'un cahier des charges abouti, ou phase de démarrage de production d'un nouveau SIQO), certifiée HVE3, démarches collectives circuits-courts reconnues par la Région	L'action 4.9, qui a pour objectif la structuration de filière agricole et alimentaire sur le territoire, s'inscrit dans des démarches collectives, avec également les territoires voisins, de préférence reconnues par les partenaires (dont la Région). L'intervention du CIVAM Bio 34 vise à la transformation des pratiques culturelles	Mise en place d'un accompagnement spécifique poussant à la mise en place d'un SATD (« agri task force ») 1 poste d'animateur de plateforme créée 1 plate-forme locale de production, transformation, distribution et commercialisation créée
Paysage/ Biodiversité	* Projet à enjeu agricole visant également la préservation ou la restauration de la structuration du paysage et des trames vertes par la gestion de l'espace agricole ou visant à mettre en valeur le patrimoine	La gestion de l'espace agricole se fait avec le Schéma de Cohérence Territoriale où les questions de paysage et de biodiversité sont centrales. La mise en œuvre du programme d'actions est en articulation avec ce document de planification locale, comme un levier opérationnel de préservation ou restauration notamment par les pratiques et la gestion de l'espace agricole..	1 SCOT approuvé en 2022 sanctuarisant les espaces agricoles 1 PAEN validé et mis en place
Gestion du risque	* Projet à enjeu agricole visant également la préservation des espaces naturels par la gestion du risque (incendie, inondations...) via la gestion de l'espace agricole	Le Groupe EAU (action 1.3b) travaillera particulièrement sur l'aspect risque sur le périmètre du PAEN où une action de restauration de berges est identifiée. D'autres actions territoriales, notamment par une Charte Forestière de territoire, aborde le risque incendie, ou le risque inondation par ruissellement. Le travail spécifique sur l'identification puis la mise en valeur des friches agricoles intervient directement sur la réduction des risques liées aux incendies.	1 PAEN validé 1 action réalisée dans le cadre du PAEN concernant la restructuration des berges 1 animation spécifique sur les friches agricoles
Energies renouvelables	* Projet visant la mise en place d'énergies renouvelables tout en intégrant une activité agricole	Le Pays est engagé dans un Plan Climat (validée en janvier 2020), avec un objectif de développement d'énergies renouvelables. Dans une réflexion également sur l'économie de consommation foncière des projets peuvent être pensés dès le début en intégrant l'activité agricole. Cette réflexion est intégrée au sein des orientations en cours de rédaction du SCOT	Des objectifs de développement d'énergies renouvelables qui prennent en compte l'activité agricole, intégrés au SCOT 1 DOO validé 1 SCOT approuvé en 2022

